

19. 2025 DLH 366 – Réalisation 148-152 rue de Lourmel (15^e) d'un programme d'acquisition comportant 137 logements (47 PLA I, 47 PLUS et 43 PLS) par Paris Habitat

20. 2025 DLH 414 – Réalisation, 148 - 152 rue de Lourmel (15^e) d'un programme d'acquisition amélioration de 219 logements dont 179 sociaux (63 PLA I - 63 PLUS - 53 PLS - 40 PLI) par la RIVP

Monsieur le Maire : Je les ai présentées tout à l'heure et je passe la parole à Madame FOUCHÉ.

Madame FOUCHÉ : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui les délibérations concernant la vente et la reprise en acquisition amélioration des immeubles situés 148-152, rue de Lourmel. Il s'agit de trois bâtiments de 10 à 12 étages jusqu'ici propriétés de Gecina. Ces deux projets prévoient pour Paris habitat l'acquisition de deux immeubles totalisant 137 logements et pour la RIVP, l'acquisition d'un bâtiment comprenant 219 logements. Je constate aujourd'hui encore l'absence totale de communication et de concertation autour de cette opération de vente. Aucune réunion d'information, aucune discussion préalable, ni avec les locataires, ni même avec le maire d'arrondissement. Et malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous évoquons dans ce Conseil le manque de communication. Plusieurs questions auraient dû être évoquées bien avant ce Conseil pour pouvoir voter en connaissance de cause aujourd'hui. Par exemple, quelles garanties peuvent être apportées quant au maintien dans les lieux des locataires actuels ? Quels sont les engagements pris par Paris habitat et la RIVP en matière de gestion, d'accompagnement social ou encore de transparence des travaux ? Nous parlons ici de près de 350 logements sociaux dans un périmètre déjà fortement sollicité. Cette opération, telle qu'elle nous est présentée, accentue un phénomène de concentration qui m'interroge. Quel équilibre urbain et social est vraiment recherché dans ce secteur qui a déjà fortement contribué à l'effort pour le logement social ? Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais donc passer la parole à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, voilà sans doute l'opération la plus choquante de cette longue série de délibérations logement. À la lecture de l'ordre du jour de cette séance, nous avons découvert deux projets de délibérations portant sur l'acquisition d'un vaste ensemble de logements propriété de Gecina par la RIVP et Paris habitat. Ces deux bailleurs, présidés par Messieurs BELLARD et PLIEZ, viennent de faire l'acquisition pour 181 millions de 356 logements répartis en deux immeubles de 10 étages et 137 logements pour Paris habitat et un immeuble de 12 étages et de 119 logements pour la RIVP. Cette opération est scandaleuse à plus d'un titre. D'une part, à aucun moment, nous n'avons été informés de ces deux cessions alors que nous avons de fréquents échanges avec la direction de Gecina du fait de la mauvaise gestion de son patrimoine et des multiples plaintes que nous remontent leurs locataires, notamment ceux de ce vaste ensemble qui ont déjà été traumatisés par des années de travaux et un manque total de considération de la part de Gecina à leur endroit et également par l'impact d'une opération de densification massive réalisée devant leurs fenêtres juste au-dessus de

leur rampe d'accès au parking ; une construction bien évidemment décidée contre l'avis des résidents et contre l'avis du maire du 15^{ème}.

À ce passif, vient s'ajouter un manque total de communication et de concertation sur ce projet de vente. Nous déplorons que cette décision qui impacte l'ensemble des locataires et le voisinage ait été prise sans aucune information préalable que ce soit auprès des locataires ou de vous-même, Monsieur le Maire. Par ailleurs, aucun élément ne nous a été communiqué sur la situation socio-économique des locataires, ni sur leur droit au maintien dans les lieux. Nous redoutons que la transformation de ces immeubles entraîne des tensions supplémentaires, accentue la détérioration de la gestion du site et se traduise à terme par le départ de locataires en place, contribuant ainsi à un renouvellement forcé du parc et à une perte de mixité sociale dans un secteur qui se trouve déjà encerclé par de grands ensembles de logements sociaux avec d'un côté la ZAC Boucicaut et de l'autre le secteur des rues Varet et Modigliani.

Après avoir vidé en 25 ans la quasi-totalité du parc intermédiaire des bailleurs, la gauche est aujourd'hui en train de mettre la main sur le parc des grandes foncières avec le risque de tendre encore plus le marché et d'inciter toujours plus les familles et les classes moyennes à quitter la capitale. À ces remarques, j'ajoute l'impact financier de cette opération dans un contexte où les finances parisiennes sont déjà sous tension et où la Ville multiplie les engagements risqués avec plus de 12 milliards de garanties d'emprunts. Ainsi, pour l'opération du 148-152 Lourmel, la Ville va verser au bailleur 70,5 millions de subventions auxquels elle ajoutera sa garantie pour couvrir les 79,5 millions de prêts engagés par les deux bailleurs.

Chers collègues, je vous invite à rejeter ces deux délibérations qui nous donnent un avant-goût des projets que portent nos collègues socialistes pour le quartier Lourmel qu'ils ont visité ou découvert le 28 novembre. Ces délibérations démontrent bien que leur ambition pour ce quartier consiste à en dégrader la qualité de vie. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Évidemment, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE a tout dit comme d'habitude mais cette opération cumule des inconvénients majeurs. Je l'ai dit, la ville crame la caisse en fin de mandature pour creuser encore plus le déficit pour qu'il ne reste véritablement pas un euro dans les caisses pour les successeurs. C'est tout de même une opération à 180 millions alors qu'il y a un endettement de 12 milliards ou presque. Je ne vois vraiment pas comment on peut être aussi irresponsable pour décider cela au dernier moment.

Je veux accuser aussi Gecina qui est une foncière qui se comporte de la pire des façons, et pas seulement dans cette résidence d'ailleurs, sans prévenir personne. Les habitants ne sont d'ailleurs pas au courant de tout cela si je ne les préviens pas. C'est la même chose sur d'autres résidences où c'est vraiment avec Gecina que je reçois le plus de plaintes des habitants, des locataires, de tous ceux qui sont logés dans ces résidences. Gecina n'a pas moins de 2 700 logements dans l'arrondissement. Comme je le disais dans mon propos précédent, Gecina souhaite se débarrasser de tous ses logements et je crains que tous soient vendus aux bailleurs sociaux qui, comme nous le disions, ont des fonds inépuisables puisque c'est dans la poche des Parisiens qu'ils trouvent l'argent. Nous avons donc la menace que tous les logements de Gecina soient vendus et deviennent du logement social sans que les habitants ne soient évidemment consultés ni même pas informés. C'est vraiment aller contre l'avis – qui n'est même pas sollicité d'ailleurs – des habitants.

Je me suis bien sûr exprimé de façon très vive auprès de la direction de Gecina. Je crois qu'il y a même d'ailleurs en interne à Gecina un certain nombre de mouvements par rapport à cette opération hallucinante, encore jamais vue à Paris. J'ai reçu récemment une réponse du directeur général de Gecina – que je ne félicite pas de son action, d'ailleurs – qui me disait la chose suivante – c'est intéressant également – : dans la préparation de cette opération – qui ne s'est pas faite en cinq minutes, en plus –, Gecina a échangé à de nombreuses reprises avec les équipes de la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris. Cela fait donc des mois que cette affaire est en préparation dans la clandestinité sans avoir informé, ni encore moins consulté les élus d'arrondissement ni les conseils de quartier et qu'à la lumière de ces interactions, me dit le directeur général, ils avaient compris que les informations seraient relayées auprès des Mairies d'arrondissement. Ce qui n'a évidemment pas été fait et qui est la façon dont la Ville traite avec le plus profond mépris les Conseils d'arrondissement tels que celui du 15^{ème}. Je pense que ceux de gauche sont mieux traités ; en tout cas, je leur souhaite.

Quoi qu'il en soit, nous ferons tout pour nous opposer à cette opération par tous les moyens. Nous allons, bien sûr, nous exprimer contre ces délibérations que je sou mets à votre vote. D'abord la DLH 366 avec un avis défavorable de l'exécutif : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : La DLH 414 avec le même avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Ah, je retrouve là mon 16 qui se balade et qui fait de la résistance ! Le 16, c'est fait. J'arrive au 19, je ne sais pas par quel miracle.

21. 2025 DLH 377 – Réalisation, 43 à 49 rue Castagnary (15^e) d'un programme de création de 19 logements en Bail Réel Solidaire par Elogie-Siemp et la Foncière de la Ville de Paris – Subvention (812 750 euros)

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez bien raison, il s'agit d'un véritable feu d'artifice concernant le logement social ce soir : sept délibérations, six votes contre, 426 logements sociaux qui passent à la trappe dans le 15^{ème} arrondissement, en tout cas en Conseil d'arrondissement. Mais tout de même, l'honneur est sauvé, il y a une délibération pour 18 logements qui est passée ! Écoutez, c'est la responsabilité que vous prenez, y compris devant les Parisiennes et les Parisiens qui en ont tant besoin.

Interpellations hors micro de plusieurs élus.

Monsieur le Maire : Économisez un peu leurs impôts aussi. Allez-y, Madame. Le DLH 377.

Madame BOSCHERON : Il s'agit là encore d'un projet qui incarne l'innovation sociale, la transition écologique et la solidarité urbaine avec la création de 19 logements en bail réel solidaire (BRS) au 43–49, rue Castagnary. Porté par Elogie-Siemp et la Foncière de la Ville de Paris, ce projet est une réponse concrète à la crise du logement abordable tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. La spéculation immobilière –

eh oui ! – et la hausse des prix rendent l'accession à la propriété inaccessible pour de nombreux ménages parisiens. Le bail réel solidaire est une solution innovante pour casser cette logique. En dissociant le foncier du bâti, la Foncière de la Ville de Paris reste propriétaire du terrain tandis que les ménages acquièrent uniquement le bâti, ce qui réduit considérablement le coût d'achat. Avec un prix plafonné, les logements sont vendus à un prix maîtrisé bien en dessous du marché dans une démarche anti-spéculative. Eh oui ! Les acquéreurs s'engagent à occuper leur logement comme résidence principale et en cas de revente, le prix est encadré pour éviter toute spéculation avec une garantie concernant l'accessibilité. Les ménages éligibles bénéficient de plafonds de ressources adaptés garantissant ces logements, profitant à ceux qui en ont le plus besoin.

Avec 19 logements en BRS, ce projet offre une opportunité unique pour des familles de la classe moyenne de devenir propriétaire à Paris dans un quartier en pleine mutation. Ce projet allie réhabilitation et construction neuve avec deux bâtiments distincts : un bâtiment réhabilité au 47-49, rue Castagnary de 10 logements T3 sur cinq niveaux avec un commerce en rez-de-chaussée et un bâtiment neuf au 43-45, rue Castagnary, de 9 logements (quatre T2, quatre T4, un T5) construit sur une parcelle libérée par la démolition d'un immeuble vétuste. Ceci dans une démarche environnementale avec des certifications ambitieuses tant pour le bâtiment neuf que pour le bâtiment réhabilité avec un gain énergétique de 60 %, une toiture végétalisée, des matériaux bas carbone, une économie circulaire avec l'intégration de clauses pour le réemploi des matériaux. Il s'agit d'un projet de sobriété énergétique et de construction responsable aligné sur les objectifs du Plan climat air énergie de Paris. Il permet de sanctuariser des logements abordables pour les décennies à venir et soutient une opération zéro artificialisation nette en réutilisant des parcelles existantes. Il incarne l'engagement de Paris en faveur d'un logement abordable, durable et solidaire. Il offre une chance concrète à 19 ménages de devenir propriétaires dans notre ville. Il réduit l'empreinte carbone du patrimoine immobilier de la Ville. Il transforme des friches en lieux de vie avec une ville plus inclusive et résilience. Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Madame d'avoir présenté le projet de délibération auquel nous sommes favorables.

Madame BOSCHERON : Mais c'est bien parfois de le rappeler.

Monsieur le Maire : Oui, enfin, si chacun lit les 40 projets de délibération, nous y passons la nuit. Vos observations sont légitimes, mais nous connaissons les délibérations. Nous allons tellement voter pour que nous souhaiterions qu'il y en ait beaucoup plus du BRS et je demande à la Ville de Paris, depuis ce mandat notamment où elle s'est lancée enfin dans l'accession sociale à la propriété, qu'elle puisse développer le plus possible ce dispositif. La parole, pour répondre, est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, lors de notre Conseil d'octobre nous avons voté la cession à la Foncière de la Ville de Paris de plusieurs emprises situées au 43-49, rue Castagnary pour y réaliser une opération en BRS de réhabilitation du 47-49 et de construction au 43-45. La délibération d'octobre faisait état de 14 logements, or je découvre que le projet que nous examinons ce soir porte sur 19 logements. Dans un souci de cohérence, j'aimerais comprendre pour quelles raisons ce chiffre a évolué. S'agit-il d'une densification plus importante de la parcelle du 43-45 ou de

la production de logements de plus petite taille ? Voilà un point qui méritera des éclaircissements.

La partie de cette rue dont nous parlons jusqu'alors a été bien malmenée. Les parcelles des 43-45 Castagnary sont totalement à l'abandon du fait de la proximité des anciennes cuves à fioul de la CPCU qui sont juste en lisière, CPCU qui n'aura d'ailleurs jamais tenu ses engagements d'embellissement du site. Pour réaliser cette opération et apporter enfin un peu de mixité dans ce secteur, il a été proposé de céder ces terrains et bâtiments désaffectés à l'Office foncier solidaire dans le cadre d'une opération en BRS. Ce sera, dans le 15^{ème}, la deuxième opération de ce type après celle de l'Aquaboulevard où 50 logements sont également programmés. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le préciser, le BRS est un nouveau dispositif d'accession sociale à la propriété qui permet à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement neuf à un prix abordable. Les futurs acquéreurs achètent uniquement la partie bâtie dans le cadre d'un bail emphytéotique de 99 ans et versent à l'OFS, qui reste détenteur du foncier, une redevance mensuelle de 2,65 € par mètre carré. Nous voterons donc bien sûr le principe de ce projet qui sera réalisé par Elogie-Siemp et la Foncière de la Ville.

En revanche, compte tenu de la nécessité d'améliorer le paysage urbain dans ce secteur bien malmené, nous souhaitons être associés aux discussions portant sur le parti pris urbain et au concours d'architecture qui sera lancé sur cette opération dont la livraison est prévue pour fin 2029.

Enfin, je voudrais préciser à Madame BOSCHERON que nous avons non pas voté 14 logements mais bien 237 lors de cette séance. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il s'agissait d'une rectification utile à apporter. Merci. Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Il y a maintenant un gros sujet qui est celui du renouvellement du marché de distribution de chaleur à Paris. Nous allons étudier là aussi en joignant les délibérations SG 36, SG 45 et SG 47.

22. 2025 SG 36 – Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

23. 2025 SG 45 – Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

24. 2025 SG 47 – Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, avec ces délibérations, la Ville nous propose de renouveler la concession du service de production et de distribution de chaleur dont le titulaire unique est la CPCU depuis 1927. Nous sommes donc priés de retenir pour

les 25 prochaines années l'offre concurrente déposée conjointement par Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville. À Beaugrenelle, ce changement de concessionnaire prendra une dimension particulière, d'abord bien sûr parce que le quartier abrite une des quatre centrales de production de chaleur de la CPCU à Paris avec sa fameuse cheminée. Mais, permettez-moi aussi de rappeler l'expérience récente que nous avons vécue dans ce quartier avec la CPCU. Avenue Émile-Zola, comme rue Saint-Charles, pour ne citer que ces exemples récents, les chantiers se sont systématiquement mal déroulés : retards en cascade, communication défailante, lenteurs inexcusables dans le rebouchage des tranchées. Les conséquences ont été lourdes : activité commerciale gênée ou paralysée, quotidien des habitants gravement perturbé. Que dire d'ailleurs de ces chantiers souvent déserts sur lesquels nous ne voyons personne travailler, parfois pendant des semaines, qui s'éternisent ? La CPCU est devenue l'un des symboles d'une défaillance quasi-générale dans la conduite des chantiers par les concessionnaires de la Ville de Paris.

Alors oui, le changement de délégataire peut nourrir l'espoir d'amélioration. Nous l'espérons sincèrement. Mais une question s'impose à la lecture de cette délibération : pourquoi cette précipitation ? Pourquoi fallait-il procéder à cette attribution maintenant alors que la concession n'arrive à échéance qu'à la fin 2026 et non fin 2025 et que nous aurons dans trois mois des élections municipales ? Pourquoi cette hâte à attribuer une concession aussi colossale ? Cette précipitation est d'autant plus problématique qu'elle s'est faite dans l'opacité. Il aurait fallu un minimum d'information voire de concertation avec les Mairies d'arrondissement et pourquoi pas avec les conseils de quartier, non pas évidemment sur le choix du délégataire mais sur les préparatifs et les conséquences concrètes de ce renouvellement. À Beaugrenelle, par exemple, le dossier fait état d'un chantier à venir d'étanchéification de la dalle.

Au-delà de cet enjeu local sur lequel nous aurions dû être informés et consultés et que nous découvrons dans la délibération, nous parlons tout de même de l'alimentation en chauffage d'un Parisien sur deux. Comment peut-on engager la capitale pour plusieurs décennies sur un sujet aussi stratégique sans concertation préalable et à quelques mois seulement d'un scrutin municipal ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SEMELLE. Je dois d'abord vous lire une communication de la Ville que l'on vient de me passer. J'aurais dû la lire avant l'intervention de Monsieur SEMELLE. C'est le secrétariat général de la Mairie de Paris qui communique : *« Il conviendra d'inviter les membres des Conseils d'arrondissement, conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement, qui auraient un intérêt soit au titre de leur mandat, soit à titre personnel avec les trois sociétés formant le groupement d'action lauréat Dalkia, Eiffage ASA et RATP Solutions Ville ou avec la Compagnie parisienne de chauffage urbain ou encore avec Engie énergie service à se déplacer de ces trois délibérations. Ce départ devra être signalé avant la mise en discussion et les élus concernés devront sortir de la salle du Conseil. Il devra en être fait mention au procès-verbal. »*. Est-ce qu'il y en a qui sont concernés ?

Madame IBLED : Oui, Monsieur le Maire, j'allais prendre la parole pour dire que j'étais concernée par cette situation. Je suis membre du conseil d'administration. Il faut donc que je sorte de la salle.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est assez inusité comme processus puisque c'est la première fois. J'espère que la maréchaussée ne sera pas à la porte pour vous encadrer. Nous étions contents de vous voir. Revenez quand vous voulez après les délibérations. Je vais être très

scrupuleux. Il y en a plusieurs qui vont sortir de la salle. Madame NIAKATÉ, vous serez en bonne compagnie.

Madame NIAKATÉ : Je ne sors pas de la salle mais je...

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPÉ aussi. Ça en fait beaucoup. Madame FERHAT doit sortir aussi. Parce que vous êtes abonnée au gaz et au chauffage urbain, c'est pour ça ? Madame NIAKATÉ, vous vouliez dire quelque chose ? C'était pour intervenir ?

Madame NIAKATÉ : Je m'inscrivais dans le débat mais ce n'est peut-être pas maintenant.

Monsieur le Maire : D'accord. Je pensais que c'était pour vous retirer, vous aussi.

Madame NIAKATÉ : Non, pas du tout. Je suis juste abonnée à EDF et c'est tout.

Monsieur le Maire : Bon, vous restez. C'est avec plaisir que nous vous voyons rester parmi nous. Un seul être vous manque... Je vous passe donc la parole si tous ceux qui se sont sentis concernés sont sortis de la salle. Merci. Je crois que nous les appellerons à la fin du débat pour qu'ils puissent revenir ; qu'ils n'en profitent pas pour rentrer chez eux. Allez-y, Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, le réseau de chaleur de Paris est un véritable chauffage collectif à l'échelle de la ville entière. La chaleur est produite de manière centralisée dans plusieurs usines puis distribuée dans des canalisations souterraines sous forme de vapeur ou d'eau chaude pour chauffer des immeubles, des logements, des bureaux, des équipements municipaux, des musées, etc. Il chauffe aujourd'hui l'équivalent de 450 000 logements à Paris et dans 16 communes de la Petite couronne. Il est géré dans le cadre d'une concession par la Compagnie parisienne de chauffage urbain (la CPCU) depuis 1927. Cette concession arrive à échéance le 31 décembre 2026. La Ville de Paris propose donc par ces délibérations de retenir l'offre du groupement Dalkia, Eiffage, RATP solutions pour le renouvellement de la concession de réseau de chaleur actuellement exploitée par la CPCU. Ce réseau centenaire est le principal levier de transition énergétique de la Ville de Paris. L'enjeu du nouveau contrat est de réduire la part de la chaleur produite par des énergies fossiles et de verdir le mix énergétique. Plus la part d'énergies renouvelables est élevée dans ce mix, plus les bâtiments parisiens raccordés au réseau seront directement chauffés par des énergies vertes. Et plus nous produirons localement avec des énergies renouvelables cette chaleur, plus nous serons protégés de l'explosion des prix du pétrole et du gaz comme nous l'avons vécu lors de la crise de 2022. Le nouveau contrat de concession soumis à notre examen permettra à la Ville de Paris sur les 25 prochaines années d'engager la mutation écologique profonde d'un des plus grands réseaux de chaleur du monde. L'offre proposée permettra d'atteindre 76 % d'énergies renouvelables et de récupération produites localement en 2034 en s'appuyant massivement sur la géothermie. Les capacités de production géothermique seront ainsi multipliées par 50. Le nouveau contrat permettra également de garantir une énergie de chauffage abordable pour des centaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens pour les 25 prochaines années. L'offre propose, en effet, des tarifs compétitifs et maîtrisés dans le temps avec une baisse des tarifs en 2027 à l'entrée du contrat pour 69 % des abonnés, en particulier pour les logements. Pour toutes ces raisons, les écologistes voteront bien volontiers cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Avec cette délibération, nous parlons d'un sujet qui touche directement au quotidien des Parisiennes et des Parisiens mais aussi l'avenir de notre ville et de notre planète : la nouvelle délégation de service public du réseau de chaleur parisien. Ce contrat, souvent qualifié de contrat du siècle, représente un investissement de 15 milliards d'euros et engage Paris jusqu'en 2051. Il ne s'agit pas seulement d'un choix technique ou économique mais d'un choix politique, social et écologique.

Ce contrat marque une avancée historique : pour la première fois, la Ville de Paris devient actionnaire à 34 % de la SEMOP aux côtés de la Banque des territoires. Ensemble, cela représente 49 % du capital, ce qui donne à la Ville un droit de regard et un droit de veto sur les décisions stratégiques. Paris devient également propriétaire des 12 sites de production. Il s'agit d'une victoire pour la maîtrise publique qui permet d'imposer des pénalités en cas de non-respect des engagements, notamment sur le verdissement du réseau et la performance énergétique. Une baisse des tarifs – notre collègue Aminata NIAKATÉ en a parlé – a été obtenue pour 69 % des usagers dès 2027 avec une moyenne inférieure de 16 % au prix du gaz. Dans un contexte où les factures d'énergie explosent, il s'agit d'une avancée concrète pour le pouvoir d'achat des ménages. De plus, Dalkia contribuera à hauteur de 500 000 € par an au fonds de solidarité logement pour aider les foyers les plus modestes à payer leurs factures. C'est une garantie de solidarité indispensable dans une ville où les inégalités sociales sont criantes.

Le réseau de chaleur parisien évite déjà l'émission de 300 000 tonnes de CO2 par an. Grâce à ce nouveau contrat, 76 % d'énergies renouvelables et de récupération dès 2034 et 100 % en 2050 sont visées. Cela passera par 10 projets de géothermie et 10 projets de récupération de chaleur fatale. Dalkia s'engage à investir 3,4 milliards d'euros pour produire plus vert. Il s'agit d'un levier essentiel pour atteindre les objectifs climatiques et sortir des énergies fossiles.

Aujourd'hui, le réseau alimente 500 000 logements, mais il reste des zones blanches, notamment dans le 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissement. Avec ce contrat, 200 000 logements supplémentaires seront raccordés et le réseau sera étendu de 109 km, soit 80 km en zone blanche. Il s'agit d'une avancée majeure pour la justice sociale et territoriale car le chauffage urbain est un outil puissant contre la précarité énergétique.

Enfin, le statut IEG pour les 550 agents de la CPCU sera maintenu mais aussi pour les futurs salariés. Il s'agit d'une victoire pour les travailleurs qui voient leurs droits préservés malgré le changement de concessionnaire.

Enfin, par la voix de Monsieur SEMELLE, vous dénoncez un calendrier précipité ou une confiscation du débat. Pourtant, ce processus a été mené avec rigueur depuis le début de la mandature. La date de fin de concession était connue de tous et la prolongation jusqu'en 2026 a permis une mise en concurrence transparente. Quant à la gouvernance, elle est renforcée. Le président du conseil d'administration sera un élu parisien, ce qui garantit une représentation démocratique. Ce contrat est une avancée majeure pour Paris. Il allie transition écologique, justice sociale et maîtrise publique. Il montre que même dans un contexte de libéralisation des services publics, il est possible de défendre un modèle ambitieux, solidaire et durable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Pour ma part je ne suis pas loin de partager sur le fond vos commentaires aux uns et aux autres puisque nous nous rejoignons sur le fond du dossier. Il est vrai que nous étions très déçus de l'action de la CPCU qui était le réseau le plus

problématique sur l'espace public, comme cela a été dit excellemment par mon collègue Jacques-Henri SEMELLE. Je n'y reviendrai pas. J'ai des souvenirs émus du remplacement de la conduite Saint-Charles–Convention en 2023 ou du chantier de la rue de la Croix-Nivert récemment qui ont été catastrophiques. C'est sans compter les gros problèmes de gestion de travaux sur l'espace public, les refus de raccordement, etc. Bref. Cela étant, il y a quelque chose de très grave qui se passe, c'est qu'il s'agit d'une concession qui existait depuis près de 100 ans, de 99 ans. Je pense, nous pensons, qu'il aurait été tout de même correct d'attendre l'élection municipale dans trois mois pour changer une concession centenaire. Cela pouvait attendre quelques mois de plus par rapport aux 100 ans passés. C'est cela qui ne nous a pas semblé très convenable dans ce qui a été mis en place par la municipalité actuelle. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération. C'est dommage parce qu'il est vrai que sur le fond, nous pouvons être d'accord avec beaucoup d'arguments que vous avez avancés. La parole est à Monsieur PINET, rapporteur.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mon intervention va être un petit peu chamboulée au vu des informations que je viens d'avoir de Madame BOSCHERON puisque pour informer tout ce Conseil, il y a quelque temps de cela, vous aviez reçu une demande d'audience de la part de la CGT de CPCU qui s'inquiétait sur son statut. Il y avait beaucoup d'interrogations. Nous l'avions reçue. Nous n'avions pas eu de retour de sa part. J'apprends de la bouche de Madame BOSCHERON que finalement ils gardent leur statut et que tout va bien pour l'ensemble des salariés qui vont être repris dans la future structure.

Si toutes les délibérations de nos Conseils sont importantes, il y en a qui ont une importance encore plus que d'autres, surtout lorsque nous en sommes à parler d'un marché de 15 milliards et de 25 ans de concession. Il est vrai que cela est d'autant plus important pour ce réseau qu'il est devenu le réseau prioritaire de chauffage, comme cela a été rappelé par les uns et les autres, et il l'est d'autant plus aujourd'hui, que si vous êtes un immeuble, si vous êtes une copropriété et que vous voulez changer de système de chauffage, si vous avez un vieux système au fioul ou au gaz et qu'une conduite CPCU est à proximité, vous n'avez pas d'autre choix que de prendre CPCU ou alors de vous acquitter d'une amende de 300 000 €. J'espère aussi que sur cette nouvelle concession, la Ville aura mis les moyens parce que, certes, nous faisons un nouveau contrat de 15 milliards mais je voudrais informer ce Conseil que j'ai sollicité le Maire pour qu'il intervienne au niveau de l'exécutif parisien car des copropriétés qui avaient fait des demandes de raccordement parce qu'elles étaient à proximité de conduites CPCU s'étaient entendu répondre par cette dernière qu'elle ne pouvait pas les raccorder. On pense d'abord une problématique technique. Non, pas du tout, lorsque nous tirons la pelote de laine pour en savoir un peu plus, c'est parce que, en fait, la Ville ne finance pas une partie du raccordement. Normalement, lorsqu'un nouvel immeuble se raccorde, c'est un cofinancement et la Ville de Paris met aussi la main à la poche – et nous pouvons nous en réjouir – pour aider les gens à se raccorder au réseau. Nous avons eu plusieurs refus ; je pense notamment à ceux du boulevard de Grenelle. Il a fallu intervenir et là, comme par hasard, on a pu trouver les financements. J'espère donc que dans le futur avec cette nouvelle concession tous ceux qui demanderont à être raccordés à CPCU, parce que la colonne passe devant chez eux, pourront l'être parce que la Ville se portera aussi financièrement responsable de ces raccordements.

Notre collègue Jacques-Henri SEMELLE et le Maire ont parlé des travaux. J'espère que pour tous les habitants du 15^{ème} et au-delà pour tous les habitants de Paris que les travaux seront mieux gérés. Il est vrai que CPCU n'a jamais été exemplaire. On me sortait souvent qu'il

respectait le huitième protocole. Je pense que tous ceux qui ont pu voir ce type de chantier peuvent remarquer que l'on était loin du huitième protocole, tout du moins en plus de l'information des riverains. J'ajoute qu'il y aura quelques centaines de kilomètres de réseau supplémentaire. J'espère aussi que tous les moyens seront mis parce que ce réseau est vétuste. Il fuit. La dernière grosse fuite en date se situe au niveau de Convention-Vaugirard, ce qui amènera d'ailleurs dans quelques mois non pas une fermeture mais quasiment d'une partie de Vaugirard parce qu'il faut remplacer toute la colonne. Cela est sans compter des habitants qui nous signalent que depuis des mois ils vivent avec une espèce de bang toutes les 15 à 20 secondes. Cela s'appelle le retour béliet. Le réseau est donc assez vétuste. Je vous renvoie aussi à tous ces cheminées que nous pouvons voir de temps en temps avec ces vapeurs qui sortent. Cela est un petit peu dommage et il est vrai que lorsque nous avons un tel marché de plusieurs milliards sur plus de deux décennies, il aurait tout de même été intéressant que nous puissions en débattre avant lors d'une réunion d'information, que nous ayons un peu plus d'éléments, plutôt que de découvrir les choses par ce type de délibérations. Certes, l'ensemble des procédures de marché public ont été respectées mais comme l'ont dit Jacques-Henri SEMELLE et le Maire, nous allions jusqu'à fin décembre 2026 et nous n'étions pas dans la précipitation à quelques mois d'une élection municipale.

J'invite cette assemblée à donner un avis défavorable qui est sur la forme et non sur le fond du réseau en lui-même qui est effectivement essentiel à la Ville de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il est un peu dommage que nous soyons contraints par cette précipitation à voter contre. Je sou mets donc ces trois délibérations à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Pour le SG 36 : qui est pour ? Contre ? Abstention.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le SG 45 : même vote ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le SG 47 : même vote ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : J'invite nos collègues à revenir dans notre séance du Conseil ; s'ils sont toujours là. Non, ils sont partis dîner. Non, ils vont évidemment revenir.

25. 2025 DVD 18 – Reprise d'étanchéité du tunnel du Maine et de la Vélostation (15^e) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la RATP pour les travaux

Monsieur le Maire : Madame LESENS a demandé la parole. Merci, mes chers collègues, et bienvenue de nouveau dans notre Conseil. Madame LESENS, vous avez la parole.

Madame LESENS : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, à lire cette délibération, je dois vous avouer que j'ai failli pouffer de rire ou m'étouffer, ce qui n'est pas mieux.

Monsieur le Maire : Pouffez, pouffez !

Madame LESENS : Alors, j'ai pouffé de rire. La fuite d'eau qu'il s'agit de colmater est connue depuis l'année 2022 au moins et d'ailleurs elle figurait en toutes lettres dans le diagnostic technique à réaliser. Il faut vous rappeler tout de même que ce tunnel de Maine

Montparnasse, avenue du Maine, avait été construit en 1974. Il est vrai que le plafond ne s'est pas effondré, contrairement aux portes de la vélostation dont j'ai signalé les défaillances je ne sais pas combien de fois ; au moins une trentaine.

Monsieur le Maire : Nous ne les comptons plus, effectivement.

Madame LESENS : Dès l'attribution de la délégation de service public à Indigo à compter du 2 novembre 2021 et valable jusqu'au 1^{er} novembre 2039, nous savions que nous allions au-devant de difficultés importantes de gestion et de bâtiment. J'avais d'ailleurs fini par baptiser les lieux de cette vélostation, de ce garage à vélos, de ruines toutes portes ouvertes en plein Paris. Et cela avait fait beaucoup de bruit. C'est tout récemment que j'ai découvert – puisque la Mairie centrale, comme l'ont montré plusieurs collègues auparavant ce soir, ne donne jamais d'informations sur ce qu'elle fait – par hasard que les portes intermédiaires avaient enfin été remplacées par un dispositif de grilles et de portes comme cela se pratique partout, dénaturant en revanche totalement ne serait-ce que par la couleur le travail tout en finesse du grand architecte autrichien Dietmar FEICHTINGER. Au moins, cela a-t-il l'air de fonctionner et d'ailleurs pour la première fois en quatre ans, je n'ai pas réussi à entrer. Par parenthèse, je signale tout de même que la porte du dessus, sur la dalle, était ce samedi soir grande ouverte à tous vents vers 23 heures-minuit. Quant aux fuites d'eau, elles étaient toujours là lors de mes dernières visites et si les travaux envisagés maintenant ne concernent pas les vélos, c'est parce qu'il a été décidé de planter des arbres au-dessus. Planter des arbres n'empêche pas de s'occuper de ce qui se passe en dessous. Il n'y a donc pas de raison que cela ne concerne pas la vélostation. De plus, ces travaux sont indiqués comme étant sous réserve de financement, ce qui veut dire que l'équipe actuelle laisse cela à ses successeurs, d'autant plus que les plantations ne sont prévues que pour 2028. Cette affaire de garage à vélo dans le tunnel de service du tunnel du Maine aura été un fiasco du début à la fin et entièrement sous ce mandat.

Pour conclure, je dirai que nous n'allons probablement pas nous opposer à ces travaux, cela n'aurait pas grand sens car ils sont certainement indispensables. En revanche, je crois que nous devons demander que soit colmaté l'ensemble des fuites d'eau, c'est-à-dire toutes celles non seulement sous la dalle mais l'entièreté de la vélostation jusqu'à l'entrée qui se situe rue de l'Arrivée c'est-à-dire de l'autre côté de la rue. Effectivement, l'entrée se trouve en dehors du parvis Raoul-Dautry et de l'emprise du chantier comme cela est précisé dans l'annexe n° 1. Deuxièmement, étant donné que ces travaux seront probablement facilités si le garage à vélo est fermé – ce que je suppose –, nous demandons que l'on profite pour revoir l'ensemble du dispositif de stationnement des vélos dans la gestion comme dans la tarification et que l'on crée également enfin la piste cyclable qui permettra d'en atteindre l'entrée. Enfin, comme l'a demandé Madame de CLERMONT-TONNERRE notamment, j'insiste sur la nécessité que la Mairie du 15^{ème} soit intégrée dès le début au comité de pilotage afin que l'ensemble des partenaires puisse bénéficier de notre expertise de terrain. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé des éléments d'information sur ce tunnel sur lequel vous intervenez à de multiples reprises sans qu'il y ait aucune amélioration de la part des services municipaux ; je tiens tout de même à le souligner. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai envie de vous dire merci, Madame LESENS. Grâce à vous, je me rends compte que la Mairie de Paris est bien plus

efficace que le secteur privé car cela fait cinq ans que je rencontre des problèmes d'étanchéité dans une cave contre trois ans pour régler carrément toute une vélostation. Bref. La critique était facile, mais je suis content de voir que nous nous satisfaisons conjointement de la réalisation de ces travaux qui sont importants sur un ouvrage qui date de plus de 50 ans. Il est effectivement fréquent en sous-sol d'avoir ce type de problématique. En la matière, il faut aussi saluer le choix qui est prévu dans cette délibération de se coordonner en déléguant la maîtrise d'ouvrage à la RATP et de cofinancer l'action. Je trouve qu'il s'agit donc plutôt d'une bonne chose et de prémices intéressantes pour la réfection de cet espace, aussi bien la végétalisation du parvis Raoul-Dautry que la création de la future piste cyclable dans le tunnel du Maine. Nous soutiendrons donc cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur Pierre-André KOCH, rapporteur.

Monsieur KOCH : Merci, chère collègue, pour votre intervention. Vous l'avez rappelé, les infiltrations d'eau sont connues depuis longtemps et si nous en arrivons aujourd'hui à cette délibération, c'est justement parce que la situation a trop tardé à être prise en charge par la Ville de Paris. Nous ne pouvons que regretter le temps perdu qui aurait permis d'éviter certaines dégradations et une gestion parfois chaotique de la vélostation. Cela dit, la délibération qui nous est soumise constitue enfin un pas dans la bonne direction. Le choix d'une maîtrise d'ouvrage unifiée confiée à la RATP est pertinent. C'est la seule manière d'assurer des travaux cohérents sur des ouvrages imbriqués (le tunnel du Maine, la vélostation et la salle d'échange des billets) et ainsi de préparer la végétalisation annoncée du parvis.

S'agissant des fuites hors périmètre, notamment vers la rue de l'Arrivée, vous avez raison, il serait absurde de traiter une portion et d'en laisser une autre continuer à se dégrader. Nous attirons donc l'attention de l'exécutif parisien pour que le diagnostic et les interventions futures couvrent l'ensemble du linéaire concerné. Sur la vélostation, nous partageons votre constat des difficultés. Les travaux d'étanchéité constituent l'occasion de revoir la gestion, la tarification et surtout l'accessibilité, notamment via la création de la piste cyclable prévue dans le tunnel du Maine. Nous serons vigilants à ce qu'il ne s'agisse pas d'une promesse supplémentaire renvoyée à 2028 sous réserve de financements. Enfin, vous avez entièrement raison sur un point essentiel : le 15^{ème} arrondissement doit être associé au pilotage dès le début. Nous le demandons clairement, d'autant que notre expertise de terrain est indispensable pour éviter les erreurs de conception que nous avons parfois connues.

En conclusion, même si cette délibération arrive tard et ne règle pas tous les problèmes, elle permet au moins de lancer un travail indispensable que nous accompagnerons avec vigilance dans l'intérêt des usagers, des riverains et de l'ensemble du quartier Montparnasse. Je vous remercie et je vous demande de voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Que je soumetts à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

26. 2025 DEVE 110 – Transfert de gestion par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) du jardin de l'hôpital Vaugirard (15^e) au profit de la Ville de Paris – Renouvellement de la convention avec l'AP-HP

27. 2025 DEVE 111 – Dénomination « allée Claude Lanzmann » attribuée à l'allée centrale du square des martyrs juifs du vélodrome d'hiver (15^e)

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, donner à une allée du square des-Martyrs-Juifs-du-Vélodrome-d'Hiver le nom de Claude LANZMANN, ce n'est pas un acte symbolique parmi d'autres, c'est un geste qui dit quelque chose de profond sur le 15^{ème} arrondissement que nous voulons être : un arrondissement lucide, fidèle à la mémoire et engagé contre toutes les formes de haine. Notre arrondissement porte dans son sol même une part tragique de l'histoire française. Ici à Bir Hakeim s'est jouée la rafle du Vel' d'Hiv', ce crime d'État qui a brisé des milliers de vies juives arrachées à leur liberté, à leur dignité, à leur humanité. Cette mémoire n'est pas un héritage lointain, elle est une responsabilité immédiate. Et Claude LANZMANN incarne justement cette vigilance, cette exigence, cette lumière que rien ne doit éteindre. Claude LANZMANN, c'est d'abord une vie faite de courage. Résistant alors qu'il n'était qu'un adolescent, combattant de la liberté, compagnon de pensée de SARTRE et de de BEAUVOIR, directeur des *Temps modernes*, il a porté une voix singulière, libre, enracinée dans les valeurs humanistes et universalistes qui structurent la gauche française. Une voix qui ne transigeait ni avec l'histoire, ni avec la justice, ni avec la vérité. Son œuvre majeure *Shoah* a redéfini le rapport entre cinéma documentaire et vérité historique. Sans images d'archives, sans artifice mais à la seule force du témoignage, Claude LANZMANN a construit un monument moral qui oblige chacun de nous. Un monument qui nous rappelle que la mémoire n'est pas seulement un travail sur le passé, c'est un devoir envers l'avenir. Et cet avenir, ici dans le 15^{ème}, nous devons le défendre activement parce que nous voyons chaque jour la résurgence inquiétante de l'antisémitisme, les tentatives de réécrire l'histoire, les vacillements de la parole publique face aux haines. Nommer une allée Claude-Lanzmann, c'est dire clairement que le 15^{ème} n'acceptera ni ambiguïté ni relativisme ni complaisance face à ces dérives. Je vais également saluer cette initiative qui permettra en janvier 2026 l'installation d'un buste de Claude LANZMANN dans ce square grâce à l'Association des fils et filles de déportés juifs de France. Ce lieu deviendra un espace de recueillement mais surtout un espace de transmission, un lieu où les générations futures pourront comprendre, ressentir, réfléchir. Un lieu où la mémoire ne sera pas figée mais vivante. Ce que nous faisons aujourd'hui dépasse donc l'hommage individuel, c'est un choix de société, un choix de république, un choix digne du 15^{ème} arrondissement. Une allée Claude-Lanzmann dira qu'ici nous défendons la vérité historique, que nous nous tenons debout face à la haine, que nous faisons vivre une mémoire exigeante, courageuse et partagée. En donnant à cette allée le nom de Claude LANZMANN, nous faisons un geste juste, nécessaire et à la hauteur de l'homme que nous honorons mais aussi à la hauteur de l'arrondissement que nous voulons construire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention. Bien sûr, nous y étions complètement favorables quand la Mairie m'a appelé pour me faire cette proposition, d'autant plus que nous commémorons de façon très importante ce génocide qui a concerné notre arrondissement de façon principale avec notamment la participation à la cérémonie du Vel' d'Hiv' chaque année. J'avais d'ailleurs demandé que l'on me prête le film sur le Vel' d'Hiv' de façon à pouvoir le diffuser de façon importante sur l'arrondissement au profit des associations diverses, soit d'anciens combattants, soit israéliens avec des débats qui à l'époque ont été extrêmement émouvants. J'ai également fait en sorte de faire apposer sur chaque école du 15^{ème} où des enfants ont été déportés des plaques avec leurs noms à leur mémoire, avec les associations qui nous ont permis d'identifier tous ces martyrs. Nous avons surtout pu faire réaliser rue Nélaton à l'emplacement même des portes du Vel' d'Hiv' un

jardin des enfants déportés du Vel' d'Hiv' – ce sont des milliers de noms qui figurent sur le cénotaphe – que nous avons inauguré avec Serge KLARSFELD que j'avais consulté pour qu'il puisse nous conseiller. Cela a permis au propriétaire de l'immeuble AG2R la mondiale, qui est construit sur ce site, d'offrir à la Ville de Paris ce jardin où avec mon adjoint Anthony SAMAMA particulièrement et Clotilde DEROUARD, chargée du monde combattant et de la mémoire, nous nous recueillons chaque année. Comme j'avais déjà fait ériger sur le square voisin de la mairie, dans le square Chérioux, là aussi un monument cette fois-ci pour les enfants de moins de trois ans déportés lors de l'occupation puisque ceux-ci ne peuvent pas avoir leurs noms apposés sur les plaquettes des écoles. Tout ceci complète évidemment de façon très opportune toutes ces actions que nous continuerons de mener pour honorer ces martyrs et ne jamais oublier leur souvenir.

Madame DEROUARD, vous avez la parole.

Madame DEROUARD : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous rejoins entièrement sur ce choix mémoriel. En effet, nous rendons hommage aujourd'hui à Claude LANZMANN qui fut, comme vous l'avez dit Madame TORANIAN, journaliste, écrivain et cinéaste français en donnant son nom à l'allée centrale du square des-Martyrs-Juifs-du-Vélodrome-d'Hiver situé 12 quai de Grenelle dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Le Maire vient de souligner l'importance de ce jardin pour rendre hommage à tous ces enfants morts dans le cadre de la Shoah. Claude LANZMANN est né le 27 novembre 1925 à Bois-Colombes en région parisienne et est décédé le 5 juillet 2018 à Paris. Il est surtout connu pour son engagement dans la mémoire de la Shoah. Son œuvre monumentale fut éditée en 1985. *Shoah* est un documentaire essentiel et fondamental de plus de 9 heures sur le récit et la mémoire de l'extermination des juifs d'Europe. Il fut aussi résistant dès l'adolescence et rejoignit les forces françaises libres à 18 ans, ce que je salue profondément. Son travail a été reconnu tout au long de sa vie par de nombreuses distinctions : Grand officier de l'ordre de la Légion d'honneur en 2011, médaille de la Ville de Paris en 2009, médaille honorifique de la Ville de Jérusalem en 1987, César d'honneur en 1986, Ours d'honneur en 2013. Il a contribué à faire de la Shoah un sujet central de cette mémoire collective et de la conscience européenne. Pour toutes ces raisons, que je reprends comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire et Madame, et pour continuer de perpétuer la mémoire, je vous propose de nommer « allée Claude-Lanzmann » l'allée centrale du square des-Martyrs-Juifs-du-Vélodrome-d'Hiver. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je sou mets donc cette proposition à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

28. 2025 DPE 54 – Sortie du domaine public de l'eau d'une partie de la parcelle AE N°29 correspondant à une surface de 2508 m² mise en dotation d'Eau de Paris située 125/125 bis rue de l'Abbé Groult à Paris (15^e)

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN a la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération pourrait sembler technique et pourtant elle ne l'est pas parce qu'en réalité, elle touche à l'un des sujets les plus structurants pour l'avenir du 15^{ème} arrondissement : la reconquête de nos sous-sols, de nos friches, de nos réservoirs désaffectés. Bref, de ces espaces oubliés qui peuvent devenir les poumons verts de demain. Depuis des années, le réservoir de Grenelle

fait partie de ces lieux invisibles, dissimulés dans le tissu urbain dont on oublie qu'ils représentent des opportunités extraordinaires pour transformer notre façon d'habiter la ville. Je rappelle que ce réservoir – deux grands bassins construits en 1881 puis vidés en 2018 – ne présente plus d'intérêt pour le service public de l'eau depuis l'adoption du schéma directeur de l'eau non potable 2022-2034. Eau de Paris l'a donc logiquement identifié comme un bien pouvant être remis à la Ville pour un autre usage.

Cette délibération organise précisément ce retour gratuit permettant enfin à la Ville de porter un projet municipal et ce projet, il faut le dire clairement, va dans le bon sens. Transformer ce réservoir en îlot de fraîcheur en y créant un paysage vivant composé d'une centaine d'arbres, d'arbustes, de milieux herbacés, favorisant la biodiversité et offrant une respiration bienvenue dans un quartier dense, minéral, saturé de béton, ce n'est pas anecdotique ; c'est la traduction très concrète d'un enjeu majeur : adapter notre arrondissement au changement climatique, donner de l'air aux habitants, lutter contre les îlots de chaleur, recréer de la vie dans des espaces qui en manquent cruellement. Et je veux rappeler ici, un élément essentiel : lors de la réunion publique de jeudi dernier, les riverains se sont montrés très enthousiastes, très engagés même, pour cette transformation. Une réception positive qui confirme l'appétence profonde de nos habitantes et de nos habitants pour davantage de nature, pour des projets ambitieux, pour une vision à long terme du 15^{ème}.

Ce projet répond à trois urgences que nous ne pouvons plus différer :

- Premièrement, l'urgence climatique. Le 15^{ème} est un des arrondissements les plus minéraux de Paris. Chacune de nos décisions doit contribuer à réduire les îlots de chaleur. Transformer un bassin vide en canopée, c'est offrir au quartier un véritable poumon, c'est rendre l'été plus supportable, c'est anticiper plutôt que de subir.
- Deuxièmement, l'urgence écologique. Nous devons restaurer des continuités écologiques, offrir des refuges à la biodiversité urbaine. Le projet le permet pleinement en recréant des strates végétales inspirées des sous-bois, en réintroduisant des espèces locales et mellifères, en transformant un espace fermé et minéral en refuge vivant.
- Et enfin l'urgence sociale et urbaine dans un arrondissement dense. Ce projet apporte un paysage nouveau, un souffle, une qualité de vie supplémentaire. Les projections le montrent clairement : nous passons d'un bassin vide et minéral à un véritable jardin de la biodiversité. Il s'agit d'un changement de paradigme qui améliore concrètement le quotidien des habitantes et des habitants du quartier.

Je veux également saluer l'attention portée par les services de la Ville – et je remercie ici Christophe NAJDOVSKI – pour garantir le respect de l'ouvrage, la sécurité du site, l'accompagnement de la transition avec Eau de Paris et la bonne intégration du projet dans le calendrier jusqu'au printemps 2026. Nous allons pouvoir redonner vie à un espace oublié, le transformer en ressource, en oasis, en respiration. Ce n'est pas seulement d'un projet d'aménagement, c'est une manière de repenser notre arrondissement, de libérer des potentiels, d'imaginer la ville de demain. En adoptant cette délibération, nous faisons un choix clair pour le 15^{ème}, un choix de cohérence écologique, de vision urbaine et de qualité de vie, un choix qui répond aux aspirations profondes des habitants et qui prépare notre arrondissement au monde qui vient. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Madame CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je trouve qu'il est peut-être un peu aisé et un peu trop facile pour les élus de gauche de se réjouir et de se féliciter de ce projet parce que le leur était tout de même tout autre pendant très longtemps. Je voudrais tout de même rappeler que notre majorité a toujours eu à cœur que le site des réservoirs de Grenelle fasse l'objet d'un projet sain économiquement en accord avec les enjeux bioclimatiques et en adéquation avec les demandes des riverains qui ont toujours pu compter sur votre soutien, Monsieur le Maire. Lors des derniers conseils de quartier, la question est souvent revenue car les habitants s'inquiètent du futur de cette infrastructure remarquable et le projet porté par la gauche n'avait rien de remarquable. Après des années de turpitude, cette délibération semble être le signal qu'un projet se dessine enfin grâce à vos efforts constants, Monsieur le Maire, à ceux de notre équipe de la majorité du 15^{ème} et le travail sans relâche des riverains. Ce conseil est donc l'occasion de présenter ce nouveau projet tant attendu. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, les réservoirs de Grenelle situés en zone urbaine verte sont constitués de deux bassins d'eau non potable soutenus par une galerie de voûtes. Ils ont été vidés de leur eau en 2018. Un permis de construire avait été attribué la même année à l'entreprise Green'elle, porteuse d'un projet d'aquaponie et lauréat en novembre 2016 de l'appel à projets Parisculteurs 1 ; ce projet que les Écologistes ont combattu depuis le début de la mandature consistant en la création d'une exploitation agricole dont le fond des bassins était sous les serres afin de produire 25 tonnes de fruits et légumes et 5 tonnes de poissons par an. Ce projet avait soulevé de nombreuses inquiétudes des riverains, inquiétudes que nous partageons, Écologistes : emplacement d'un site d'aquaponie en plein cœur d'un quartier très densément peuplé, absence de garanties quant au bien-être des poissons prélevés par ailleurs dans leurs écosystèmes naturels, nuisances causées au voisinage par l'activité d'aquaponie, mise à mal d'un patrimoine datant de la fin du XIX^e siècle et caractère bancal du financement du projet qui ne semblait absolument pas couvert puisque l'exécutif parisien avait souhaité accorder à Green'elle une subvention de près de 300 000 € contre laquelle nous avons voté. Nous aspirions en lieu et place de ce projet contesté à un projet de biodiversité et de nature pour que ce lieu peu végétalisé soit un lieu de fraîcheur pour les habitantes et les habitants du 15^{ème}. Les Écologistes se réjouissent qu'un tel projet de végétalisation avec la plantation de nombreux arbres voie enfin le jour. Nous regrettons simplement le calendrier tardif et le manque de concertation quant à la conception de cette version du projet. La mobilisation citoyenne était telle avec une pétition très largement signée qu'il aurait été de bon augure de consulter préalablement les riverains et les riveraines sur le devenir de ce site. Nous voterons toutefois bien volontiers cette délibération qui permet à la Ville de redevenir propriétaire des réservoirs de Grenelle et de conduire ce projet de biodiversité et de nature en plein cœur du 15^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il est tout de même dommage que les verts s'y soient effectivement opposés mais sans aucun succès puisque pendant 10 ans nous avons eu des votes ici pour des projets totalement différents. Mais bon, c'est un peu comme pour la tour Triangle : les Verts s'y opposent, mais cela se fait quand même. Nous avons la chance d'avoir un revirement de situation en fin de mandature. Madame IBLED.

Madame IBLED : Le dossier du réservoir de Grenelle illustre une nouvelle fois les errements de la majorité sortante parisienne. Pendant des années, la Ville de Paris a défendu un projet d'aquaponie présenté comme innovant alors qu'il était en fait inadapté, coûteux et massivement rejeté. Je suis intervenue à de très nombreuses reprises sur ce sujet qui, en fait, n'était que la valorisation du plastique puisque je rappelle que les poissons étaient enfermés sous des serres plastifiées. Ce choix a entraîné une perte de temps considérable, des dépenses engagées pour des études et une communication inutile, une tension durable avec les riverains qui n'ont jamais été réellement associés et qui étaient même très, très opposés à ce projet.

Aujourd'hui la municipalité change brutalement de cap. Elle annonce la plantation d'une centaine d'arbres pour créer un îlot de fraîcheur. Très bien. Il s'agit évidemment d'une orientation plus raisonnable mais pourquoi – honnêtement, pourquoi – ne pas l'avoir envisagé dès le début ? Pourquoi avoir imposé un projet intensif, hors sol dans un quartier dense ? Pourquoi cette succession d'annonces contradictoires ? Pourquoi vous êtes-vous engagés là-dessus ? Cela témoigne vraiment d'un manque à la fois de vision et surtout de gestion. La vérité, c'est que l'aquaponie n'a jamais été crédible ici. Elle a vraiment servi d'effet de communication. Elle a servi d'alibi pour masquer finalement votre absence de stratégie claire sur l'avenir de ce réservoir qui est vidé depuis 2018. Je rappelle que nous sommes tout de même en 2025, donc toutes ces années ont été perdues. Pendant ce temps, la Ville a laissé ce site se dégrader. Elle a crispé les habitants et elle a donc manqué l'occasion de construire un projet partagé, utile et apaisé comme un jardin. C'était beaucoup plus simple de partir là-dessus dès le début.

Nous demandons désormais de la transparence, de la concertation et une utilisation exemplaire de l'argent des Parisiennes et des Parisiens parce que je tiens tout de même à rappeler ici que l'argent des Parisiens et des Parisiennes a tout de même servi à financer une association qui a porté le projet. Encore une fois, ici, l'argent public ne coûte rien, surtout à ceux qui le dépensent. Le futur espace végétalisé devra donc être pensé avec les riverains et non pas contre eux. Et le 15^{ème} mérite honnêtement mieux qu'une politique de communication. Nous demandons donc plus de cohérence et le respect des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur RACAPÉ a la parole comme rapporteur.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette délibération que nous étudions ce soir, les habitants du quartier des réservoirs de Grenelle peuvent enfin souffler. Enfin. Mais que de temps perdu. Que de stress pour les riverains qui ont dû s'organiser pour lutter contre le projet de ferme aquaponique soutenu par la Mairie de Paris et par la majorité de la Mairie centrale ; il est bien de remettre l'église au milieu du village. Je ne reviendrai pas sur les nombreux désagréments qu'aurait apporté ce projet pour les riverains. Juste un résumé : nuisances physiques, olfactives et auditives. Nous avons échappé au pire et nous pouvons féliciter une fois de plus les riverains pour leur mobilisation ; souligner également votre engagement permanent, Monsieur le Maire, celui de Claire de CLERMONT-TONNERRE et du conseil de quartier dont l'adjoint est Louise-Agathe CHARPENTIER. Cette dernière l'a rappelé dans son intervention, la majorité du 15^{ème} a toujours eu à cœur que le site des réservoirs de Grenelle fasse l'objet d'un projet sain économiquement en accord avec les enjeux bioclimatiques et en adéquation avec les demandes des riverains. Comme vous l'avez toujours fait depuis le début, vous avez souhaité, Monsieur le Maire, informer au mieux les habitants et c'est pourquoi une réunion

s'est tenue à votre initiative ici même en mairie du 15^{ème} jeudi dernier. Les deux bassins du réservoir de Grenelle seront végétalisés afin de créer un espace arboré favorisant la biodiversité, contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur. La structure ne subira aucune modification. Les bâtiments d'habitation et les annexes ne seront pas impactés. Le jardin aménagé sera accessible au public uniquement dans le cadre de visites guidées encadrées par des conférenciers. La canopée sera composée d'une centaine d'arbres. Comme cela a été rappelé, il y aura un espace engazonné pour les oiseaux insectivores. Nous trouverons dans ce nouvel espace vert différentes espèces d'arbres et la sous-strate arbustive apportera, elle aussi, une palette de couleurs. La livraison se fera pour la fin avril 2026. Ce que les riverains et la Mairie du 15^{ème} voulaient, à savoir un îlot de fraîcheur et de biodiversité, va enfin voir le jour mais que de temps perdu encore une fois. Face à l'obstination de la Mairie centrale et de ses représentants sur ma droite. Ou plutôt de gauche...

Applaudissements.

Sur ma droite ici et les représentants de la Mairie centrale qui se situent à gauche.

Monsieur le Maire : Sachez où vous êtes. Ne perdez pas le Nord !

Monsieur RACAPÉ : Je ne me perds pas. Je m'en rappellerai bien le moment venu. (...) Et de la Mairie centrale qui défendait un projet de ferme aquaponique rejeté par les riverains et qui allait à l'encontre des exigences environnementales.

Juste pour conclure, Monsieur le Maire, un petit point sur l'intervention de la représentante de...

Madame TORANIAN (hors micro) : Vous avez oublié mon nom !

Monsieur RACAPÉ : Non, je n'ai pas oublié votre nom, Madame, et je n'essaie pas de vous déstabiliser, donc essayez de faire la même chose.

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPÉ ! Si vous pouvez éviter de toucher votre micro car cela fait des interférences.

Monsieur RACAPÉ : Juste un petit point car c'est bien de venir siéger de temps en temps surtout à l'approche du mois de mars mais défendre un projet d'espace vert pour lequel nous nous réjouissons tout en ayant l'écologie aléatoire, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux. Je rappelle le vote tout à l'heure des représentants de la Mairie centrale contre un projet d'espace vert rue d'Alleray. Je rappelle la construction de la tour Triangle avec 16 arbres qui ont été abattus. Là, l'écologie ne portait guère d'intérêt pour la majorité centrale. Et quitte à connaître son arrondissement, autant être précis : vous avez dit qu'il était le plus minéral et le moins arboré, je tiens juste à vous rappeler que le 15^{ème} arrondissement est le plus vert de Paris si nous mettons de côté le 12^{ème} et le 16^{ème} arrondissement qui trichent un petit peu vu qu'ils ont le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Mis à part ces deux arrondissements, le 15^{ème} est le plus arboré. Alors réjouissons-nous, mais encore une fois remettons l'église au milieu du village : il ne sert à rien de dire tout et n'importe quoi, Madame.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Vous auriez pu ajouter aussi les centaines d'arbres abattus pour la réalisation du tramway mais, ça, c'est passé par pertes et profits. J'ai trouvé l'intervention de

Madame TORANIAN – qui ne s'est pas beaucoup exprimée ce soir, pourtant il y avait tout de même beaucoup de dossiers extrêmement importants – assez déplacée parce que sans doute, elle ne connaît pas complètement le dossier. Je voudrais lui rappeler qu'au départ de cette affaire – et Madame FERHAT, qui était adjointe de quartier à l'époque, s'en souvient parfaitement –, la Ville de Paris voulait construire sur ces bassins de Grenelle, qui est un espace de respiration que nous souhaitons garder aujourd'hui, des logements sociaux. Je le dis à Madame BOSCHERON, d'ailleurs. Peut-être aurait-elle préféré qu'il y ait des logements sociaux à la place d'un espace vert. Il s'agissait de la première proposition. Avec l'aide des riverains, nous avons pu nous y opposer. Le projet a donc été abandonné et tout aussitôt remplacé par une affaire assez curieuse, dont je ne m'explique pas encore les tenants et les aboutissants, d'une entreprise qui a voulu y installer une ferme aquaponique avec un modèle économique qui ne fonctionnait pas, un projet inabouti, très mal ficelé avec énormément de nuisances de toutes sortes et de surcroît de la maltraitance animale. Et la Ville s'est attachée à ce projet pendant au moins une dizaine d'années. Cela fait une dizaine d'années que nous nous battons avec la Mairie centrale aux côtés des riverains pour que ce projet ne voie pas le jour. Et je me souviens d'une réunion de concertation dans cette mairie même avec Madame KOMITÈS, qui était l'adjointe de l'époque, qui s'était opposée de façon extrêmement brutale aux opinions des riverains à tel point qu'elle était partie en plein milieu de la réunion en claquant la porte et en laissant la centaine de personnes présentes dans la salle bouche bée devant autant de manque d'esprit de concertation. Je trouve qu'il est un peu facile aujourd'hui de dire que la Ville tout à coup a décidé de faire cet espace vert. Je m'en réjouis. Nous nous en réjouissons. Tant mieux si la Ville est arrivée à de meilleures considérations que celles qu'elle avait poussées pendant une dizaine d'années, mais tout de même ne vous parez pas des plumes du paon.

Je vais mettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable, bien sûr, de l'exécutif tout en sachant qu'il y aura encore sans doute un certain nombre de discussions avec la Ville parce qu'il y a quelques demandes supplémentaires des riverains qui sont tout à fait légitimes et justifiées. Cependant, cette délibération nous convient et je la soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

29. 2025 DAE 238 – Subventions et conventions (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

30. 2025 DAE 239 – Subventions et conventions (3 059 000 euros) avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

31. 2025 DDCT 148 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public (subventions d'investissement, GUP, BPP)

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous examinons aujourd'hui une délibération qui s'inscrit dans une politique essentielle pour Paris, celle du Pacte parisien pour les quartiers populaires. Parce que oui, les quartiers populaires ne sont pas un sujet périphérique. Ils sont une part constitutive de notre ville et une part constitutive du 15^{ème} arrondissement. Brancion-Périchaux, Falguière, Frères-Voisin, Duplex,

Amiral-Roussin, Balard, les Quatre-Frères-Peignot : des quartiers qui concentrent des fragilités mais aussi une énergie, un tissu associatif, un potentiel humain exceptionnel. Et je le redis ici, on ne peut pas prétendre représenter le 15^{ème} si on ne regarde pas ces quartiers populaires avec lucidité, respect et ambition. Le budget participatif est un levier concret pour cela. Il permet aux habitantes et aux habitants des quartiers populaires de proposer, d'imaginer, de transformer leur cadre de vie. C'est un outil qui ne se contente pas de consulter, il donne du pouvoir d'agir. C'est précisément ce qui se passe aujourd'hui avec Creat'eo, lauréat d'un projet autour du numérique pour Brancion-Périchaux. Un outil qui sera mis directement à la disposition des publics qui en ont le plus besoin (accès au droit, inclusion numérique, ateliers collectifs, culture, citoyenneté). Le budget participatif est parfois caricaturé par ceux qui ne l'ont jamais pratiqué. Moi, je vois surtout des habitants qui y trouvent une manière concrète de reprendre leur place dans la vie du quartier.

Creat'eo est une association qui connaît le terrain, les familles, les jeunes, les réalités sociales de Brancion-Périchaux et ce travail ne doit rien au hasard. Il repose sur des bénévoles profondément engagés, sur une équipe solide et en particulier sur Mohadi DIALLO que je veux saluer ici pour son engagement, son professionnalisme, sa constance. Ce que réalise Creat'eo, ce n'est pas seulement de la médiation ou de l'accompagnement, c'est un travail de reconstruction, de confiance, d'insertion, d'ouverture culturelle, de mentorat. C'est une action profondément républicaine au sens le plus noble du terme. Et puisque ma collègue Sylvie CEYRAC avait jugé ma dernière intervention sur Creat'eo digne d'un catalogue de la Redoute, je voudrais lui répondre. Creat'eo fait, en effet, l'inverse du sur-mesure en œuvrant en faveur de l'égalité des chances. Ils ne suivent pas les tendances, ils créent des trajectoires. Ils ne sont pas là pour feuilleter des pages, mais pour ouvrir des portes. Et si défendre l'égalité des chances, l'insertion, le mentorat, la citoyenneté, c'est faire un catalogue, alors je préfère encore cela au musée dans lequel votre majorité aimerait enfermer le 15^{ème}. Et c'est sûrement ce qui nous distingue. Nous regardons le 15^{ème} tel qu'il devrait être en 2025 quand votre majorité de droite continue de le regarder comme un catalogue des années 80 figé dans un 15^{ème} d'un autre siècle.

Monsieur le Maire, voter cette subvention ce n'est pas financer une structure parmi d'autres, c'est réaffirmer que la République n'abandonne personne. C'est donner de la force à un acteur qui transforme réellement des vies. C'est soutenir un quartier populaire dans ce qu'il a de plus précieux : ses habitants et ses associations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je me demande pourquoi vous vous énervez parce que nous allons voter cette délibération et que Creat'eo, c'est nous qui en sommes à l'origine. Nous sommes à l'origine de cette association ; en tout cas, nous la soutenons depuis le début. De surcroît, je rappelle que si nous avons des quartiers prioritaires de la ville dans le 15^{ème}, c'est uniquement – et je dis uniquement – dû à mon action auprès de l'État...

Applaudissements.

(...) Et avec l'aide de la Préfecture parce que pendant des années, selon les dires de l'État et de la Préfecture, la Ville de Paris n'a jamais proposé qu'il y ait de quartier prioritaire de la Ville dans le 15^{ème}. Et nous les avons obtenus de haute lutte de la part de ce gouvernement. Enfin voilà. Je tenais donc à le dire mais la parole est libre, évidemment.

Madame CEYRAC, pour répondre à l'oratrice. Ah non, pardon, il y avait Monsieur AMIEL que je n'avais pas vu arriver et que je salue. Nous sommes très honorés de la présence du gouvernement dans notre modeste assemblée par son intermédiaire.

Monsieur AMIEL : N'en faites pas trop, Monsieur le Maire. Merci beaucoup. Je voulais simplement à mon tour saluer l'action de Creat'eo que nous connaissons tous bien depuis de nombreuses années. Vous avez cité à juste titre Mohadi DIALLO. Nous sommes très nombreux sur tous les bancs à travailler avec cette association. Je voudrais aussi rappeler ce que la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville a apporté à la fois au quartier Falguière et au quartier Brancion-Périchaux. Nous l'avons d'ailleurs porté ensemble, Monsieur le Maire, auprès du gouvernement à l'époque d'Élisabeth BORNE, de la ministre de la Ville qui a effectivement décidé de les classer ainsi. Cela offre beaucoup de moyens supplémentaires aux associations mais beaucoup reste aussi à faire. J'insiste en particulier sur l'état des logements sociaux dans cette partie-là de notre arrondissement. Nous sommes nombreux à demander aux bailleurs d'être beaucoup plus réactifs aux demandes des locataires, de pouvoir aussi accélérer la rénovation dans ces logements sociaux. Et j'entendais des leçons qui sont données par la Mairie centrale. Je pense que c'était à cela que les habitants aspiraient d'abord ces dernières années.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur le Ministre de votre intervention. Madame FERHAT souhaite intervenir.

Madame FERHAT : Je voulais juste signaler à Madame TORANIAN, que je respecte en tant que conseillère de Paris, qu'il s'agit d'un quartier où je vis depuis 45 ans. L'existence de Creat'eo, j'y étais lorsqu'elle a été faite par la Mairie du 15^{ème}. Il s'appelait le CDL. Ils se sont occupés d'enfants. Ils ont donné des cours. Ils ont fait énormément de choses dont Mohadi DIALLO, que je connais très, très bien. Il y avait aussi Djamilla BOUKERCHA, que vous avez tout de même oubliée, qui est une personne importante dans ce travail. Vous allez être très fâchée de ce que je vais vous dire et en général je n'aime pas trop dire ce genre de choses mais il ne me semble pas vous avoir vue dans mon quartier pendant cinq ans et demi et ça, je l'assume et je le dis. C'est maintenant que vous venez et que vous nous parlez de Creat'eo et ça, cela me rend extrêmement fâchée, donc je le dis. Voilà. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC. Ah, pardon, Madame ROY.

Madame ROY : À un moment donné, je pense que tous autant que nous sommes ici, nous avons œuvré pour que les quartiers passent en quartier politique de la ville...

Exclamations de plusieurs élus.

Madame ROY : (...) Et l'idée est d'ailleurs qu'ils en sortent à terme parce que ce n'est pas une vocation de rester....

Interpellations hors micro de plusieurs élus.

Madame ROY : J'aimerais bien que l'on me laisse la parole, s'il vous plaît, car moi, je n'interromps pas les autres. D'accord ?

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez la parole et vous seule.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rajouter une chose qui est très importante, c'est qu'au-delà de la géographie prioritaire des quartiers politique de la ville, la Mairie de Paris a établi une géographie plus large qui s'appelle les quartiers populaires et qui bénéficie à de nombreux quartiers dans le 15^{ème} arrondissement. Cela permet aussi

d'amener des moyens supplémentaires et d'essayer d'améliorer des choses sur ces quartiers et il s'agit de quelque chose d'important que je tiens à souligner. Cela permet, de ce fait, d'englober plus de personnes, plus d'habitantes et d'habitants du 15^{ème} arrondissement, dans des territoires plus larges qui concentrent aussi des difficultés et des fragilités économiques et sociales...

Applaudissements et interpellations hors micro.

Monsieur le Maire : Laissez parler Madame ROY. Merci, Madame.

Madame ROY : Il y a les Quatre-Frères-Peignot, Balard. Il y a d'autres quartiers. Regardez, il y a la carte sur le site de la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Vous pouvez la regarder.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, pas de débat entre vous. Il est vrai que les moyens des quartiers populaires sont un peu réduits, mais ils ont le mérite d'exister. Mais nous comptons surtout sur l'action dans les quartiers prioritaires de la ville, qu'il faudrait d'ailleurs multiplier. Je profite de la présence ministérielle pour dire que nous souhaitons aussi pouvoir obtenir des quartiers prioritaires de la ville, par exemple, sur Balard, Frères-Voisin. Je pense qu'il y a là tout à fait la justification pour essayer d'étendre ces QPV peut-être plus tard. Je vais passer la parole à Madame CEYRAC, rapporteure.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires, la Ville a effectivement conclu un contrat Ville avec l'État et de nombreux partenaires en faveur de l'amélioration de la vie des habitants. C'est pourquoi la Ville soutient des associations de quartier afin de faciliter la participation des habitants aux projets locaux. La Mairie du 15^{ème} n'a pas du tout attendu ces contrats, etc. pour depuis 2009 créer, financer le CDL Brancion dont vous louez tous ce qu'il fait et, évidemment, je m'y associe. Cependant, je rappelle tout de même que c'est grâce à la Mairie du 15^{ème} si cet endroit, qui est extrêmement important dans ce quartier qui n'a pas beaucoup d'associations par ailleurs, existe. Cette association est à l'heure actuelle gérée par Creat'eo, implanté au centre de développement local boulevard Lefebvre et elle a déposé un projet dans le cadre du budget participatif 2024 intitulé « du numérique au CDL Brancion » qui a été retenu. À ce titre, elle recevra une subvention de 55 000 € du budget participatif du 15^{ème} arrondissement qui lui permettra de s'équiper en matériel numérique (ordinateurs portables, tablettes, imprimantes 3D, casques de réalité virtuelle) pour favoriser l'inclusion numérique et l'accès au droit, à l'autonomie, à la formation et à la culture pour tous les publics du quartier par des ateliers collectifs ainsi que des accompagnements individuels. En fait, cela va renchérir surtout tout ce qui est déjà mis en action. Creat'eo Île-de-France est par ailleurs une association particulièrement mobilisée en faveur du budget participatif. Ces dernières années, elle a bénéficié de subventions pour soutenir l'émergence et le dépôt de projets dans les quartiers populaires du 15^{ème} en animant des permanences et en accompagnant les habitants et notamment les jeunes pour les aider à formaliser leurs projets. Il s'agit d'un plus important pour cette association dynamique qui apporte beaucoup aux populations de ce quartier. J'ajoute évidemment toutes mes amitiés et je reconnais le travail de Mohadi DIALLO que je vois souvent. Je suis souvent dans ces quartiers et comme je suis élue depuis longtemps, ce n'est pas depuis hier que j'y vais, ni pour les élections. Vote favorable.

Monsieur le Maire : Merci. Je sou mets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

32. 2025 DDCT 185 – Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association Les Jardins Numériques sur une partie des locaux du 22 rue de la Saïda Paris 15^e

33. 2025 DASCO 124 – Caisse des écoles (15^{ème}) – Subvention 2026 (12 690 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN a la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération pourrait paraître administrative : il s'agit d'approuver la subvention annuelle que la Ville de Paris verse à la caisse des écoles du 15^{ème} pour assurer la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mais comme souvent lorsqu'il s'agit de l'école publique, les apparences sont trompeuses parce qu'en réalité, ce dont nous parlons ici, c'est de la qualité de l'assiette de nos enfants, de leur santé, de leur rapport à l'alimentation et, j'ose le dire, du sérieux avec lequel un arrondissement assume ses responsabilités. Je voudrais d'abord rappeler que depuis 2022 la Ville investit dans l'alimentation durable grâce au Plan d'alimentation durable confirmé par un cadre triennal 2025–2027 qui fixe des objectifs clairs et exigeants : davantage de bio, davantage de local, la fin du plastique, la lutte contre le gaspillage, l'éducation alimentaire, l'amélioration du service rendu aux familles et aux enfants.

Ces objectifs sont ceux du Plan d'alimentation durable voté à l'unanimité en 2022, y compris par vous, Monsieur le Maire, et pourtant dans le 15^{ème} arrondissement nous sommes très loin du compte. Nous sommes même les derniers de la classe. Les chiffres, les classements, les retours de la Ville, les échanges avec les services, tout converge : le 15^{ème} est l'un des arrondissements de Paris les plus en retard en matière d'alimentation durable dans les cantines scolaires. Et, Monsieur le Maire, vous faites même pire que vos collègues maires d'opposition. Ce retard n'est pas un accident, ni une fatalité, c'est un choix ou plutôt un refus de choisir, un refus d'investir, un refus de s'engager. Car il faut être clair, les équipes de la caisse des écoles du 15^{ème} sont compétentes, extrêmement motivées et elles font – je le dis sincèrement – du plomb de votre politique, Monsieur le Maire, un peu d'or pour les enfants. Et ce n'est pas qu'une formule. Elles ont été lauréates du concours parisien de la restauration collective en 2025 dans la catégorie entrée végétarienne et anti-gaspi, bluffant le jury par leur implication et leur créativité. Le problème n'est donc pas dans les cuisines, ni dans les équipes ; le problème est politique. Le problème, c'est la très faible ambition du Maire du 15^{ème} et de la direction de la caisse des écoles qui traînent les pieds sur tous les sujets structurants. Ils sont absents du comité de pilotage du Plan alimentation durable, absents du club des gestionnaires, absents des rendez-vous de la restauration collective durable, absents des visites de fermes du salon de l'agriculture, des dispositifs d'accompagnement. Cette absence n'est pas seulement un manque d'implication, c'est un manque de considération pour l'école publique elle-même et nos enfants. D'ailleurs, il faut le dire, le 15^{ème} est l'un des arrondissements dont la caisse des écoles est la plus déficitaire. Et pourtant, malgré les subventions supplémentaires de la Ville, rien n'avance, rien ne change. Vous votez les plans à l'hôtel de ville et vous les oubliez en arrivant ici. Alors oui, la Ville doit continuer de subventionner – et heureusement qu'elle le fait –, mais elle ne peut pas, seule, remplacer le courage politique que vous refusez d'exercer.

Monsieur le Maire, vous aimez dénoncer les injonctions de la Mairie centrale. La vérité, c'est que lorsque Paris vous demande simplement d'appliquer les engagements que vous avez vous-même votés, vous n'êtes plus au rendez-vous. Et moi, je vous le dis très clairement : l'alimentation durable n'est pas un sujet accessoire, c'est un sujet d'avenir, de santé publique, d'éducation et d'égalité. Et pour un arrondissement de plus de 200 000 habitants avec près de 40 écoles publiques, cela devrait être une priorité absolue.

Ce soir, nous approuverons évidemment la subvention à la caisse des écoles mais nous le faisons en rappelant que l'argent public ne suffit pas. Il faut de la volonté, de la cohérence et surtout une véritable ambition pour les enfants du 15^{ème}. Et de cela, Monsieur le Maire, votre majorité s'est malheureusement désintéressée depuis longtemps.

Monsieur le Maire : C'est formidable ce que peut faire l'intelligence artificielle, mais je pense que vous avez appuyé sur la mauvaise touche.

Applaudissements.

Parce que je ne sais pas à qui s'adresse cette diatribe tellement caricaturale que je ne comprends pas de quoi vous parlez. Bon. Je sais simplement que pour toute réponse, je suis obligé de mendier régulièrement à la Mairie de Paris pour avoir des subventions supplémentaires afin de pouvoir nourrir convenablement les enfants et les élèves du 15^{ème}. Mais cela, ce n'est évidemment pas votre affaire. Monsieur CONNAULT pour répondre de façon assez approfondie, j'espère.

Monsieur CONNAULT : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour ces remarques que vous avez déjà formulées lors du Conseil de Paris il y a quelques semaines et auxquelles nous pouvons déjà répondre qu'il est dommage que vous ne soyez pas plus présente dans les réunions du comité de gestion, notamment, au cours desquelles vous auriez pu à la fois poser des questions et surtout avoir les réponses. Le montant de la subvention, il n'est pas simplement financier, monétaire et comme vous l'avez rappelé c'est dans le cadre du Plan d'alimentation durable et du dialogue budgétaire qui se déroule régulièrement avec les services centraux et la caisse des écoles que ces montants sont arrêtés. Et ils le sont en considération du respect des différentes obligations de ce Plan d'alimentation durable. Les différentes caisses des écoles ont chacune des actions qui sont menées avec des accents mis plus ou moins de manière importante dans le cadre des subventions qui restent difficiles. Monsieur le Maire rappelait qu'il doit aller régulièrement solliciter des subventions exceptionnelles pour venir compléter les montants qui sont accordés et la Ville nous fait valoir qu'elle est confrontée à des obligations diverses d'augmentation des flux, d'augmentation des denrées, d'augmentation des rémunérations de ces personnels mais ce sont les mêmes obligations auxquelles les caisses des écoles sont confrontées. Quand vous dites que la caisse des écoles du 15^{ème} n'est pas présente aux différentes manifestations qui sont organisées par le SRS, ce n'est pas exact puisqu'il y a quelques semaines la caisse des écoles a accueilli le forum qui était organisé par le SRS. Non seulement elle n'est pas absente, mais elle accueille et la venue des autres caisses des écoles montre la reconnaissance de son travail. Ces propos qui sont un peu déconnectés de ce que vous ne connaissez pas bien par votre absence lors des différentes réunions du comité de gestion suffisent à répondre.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

34. 2025 DASCO 152 – Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes – Convention avec l'État

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. La question des décharges d'enseignement est au cœur de la qualité de notre école publique. Elle touche à la capacité des directrices et des directeurs à exercer pleinement leur mission : piloter les équipes, suivre les élèves et les familles, assurer la cohérence pédagogique, maintenir le lien indispensable avec les services de la Ville, avec les associations, avec les acteurs sociaux. À Paris, nous avons fait le choix, un choix ancien, assumé, républicain, de leur donner les moyens de le faire. Depuis plus de 40 ans, la Ville compense financièrement un dispositif unique : une décharge totale à partir de cinq classes quand le droit commun en exige 12. Ce régime particulier n'est pas un privilège, il est la condition de fonctionnement de nos écoles dans une ville dense, complexe, diverse où les besoins éducatifs et sociaux sont particulièrement forts. C'est ce régime que nous avons réussi à préserver. Il y a quelques mois encore, personne ne pouvait garantir qu'il survivrait. Les inquiétudes étaient légitimes : risque de recentralisation, arbitrages budgétaires nationaux, flou réglementaire. La Ville de Paris sous l'impulsion d'Anne HIDALGO et de Patrick BLOCHE a refusé de laisser faire. Nous avons obtenu un moratoire pour 2025-2026. Nous avons organisé des groupes de travail avec l'Académie. Nous avons négocié pied à pied avec le Ministère et aujourd'hui nous arrivons au terme de ce combat avec trois avancées décisives : le maintien intégral du régime parisien de décharge toujours totale à partir de cinq classes, une nouvelle convention Ville/État stabilisée sur trois ans conforme aux engagements réciproques, un décret modifié en cours de finalisation permettant de sécuriser le cadre juridique du dispositif pour les années à venir. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour Paris, mais il s'agit surtout d'une bonne nouvelle pour nos écoles, pour nos enseignants, pour nos familles. Parce qu'il faut rappeler une évidence : une direction d'école qui a les moyens de consacrer du temps au pilotage pédagogique, à la cohésion des équipes, au soutien des élèves et au lien avec les familles, c'est une école qui fonctionne mieux. À l'inverse, une direction d'école sommée de retourner en classe faute de décharges suffisantes, c'est une école mise en tension, un service public fragilisé.

Je veux enfin dire un mot des directrices et des directeurs de notre arrondissement. Nous connaissons votre implication, votre disponibilité, parfois jusqu'à l'épuisement, votre rôle dans l'apaisement des tensions, votre manière d'accompagner des situations familiales extrêmement difficiles parfois. Vous êtes souvent le premier repère républicain pour nos enfants et ce maintien des décharges, c'est aussi une manière de vous dire nous savons ce que vous faites et nous vous donnons les moyens de le faire correctement. Vous êtes les piliers de la réussite éducative de nos enfants. Vous êtes des repères pour nos enfants et pour nous, les parents. Vous êtes des partenaires essentiels pour la Ville et pour l'Éducation nationale, c'est pourquoi la Ville de Paris a tenu bon. Cette délibération marque la continuité d'un engagement historique : défendre l'école publique parisienne en lui donnant les moyens de s'adapter à ces réalités uniques. Elle marque aussi une responsabilité, celle de ne jamais se contenter de discours mais d'assurer les conditions concrètes du bon fonctionnement de l'institution scolaire. Elle témoigne d'une volonté simple : mettre l'intérêt des enfants au-dessus des considérations comptables. Il s'agit d'une victoire pour nos écoles, pour nos équipes, pour les familles et il s'agit d'une victoire pour la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Un peu de violon préélectoral, c'est tout à fait agréable à entendre. C'est très agréable à entendre mais il n'empêche que toute cette affaire est née de l'impéritie politique inconsiderée de la Mairie de Paris tout de même. J'espère qu'on le rappellera dans le débat. Madame Inès de RAGUENEL a la parole.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. C'est très, très curieux parce que je n'ai pas du tout l'impression que nous ayons vécu les mêmes cinq dernières années, ni la même mandature en matière d'éducation. Pourquoi avons-nous cette délibération qui nous est présentée aujourd'hui ? Pour une bonne raison, c'est que cela fait cinq ans que vous avez arrêté de financer cette compensation financière pour avoir une décharge dans les écoles...

Applaudissements.

(...) Et cela fait donc 5 ans qu'il n'existe plus de convention qui lie la Ville de Paris à l'État. Cette délibération existe donc parce que vous avez arrêté de financer. En plus, ce qui est assez curieux, c'est que dans votre exposé des motifs vous dites que cela coûte à peu près 60 millions ; en gros, 12 millions par an. L'Éducation nationale, j'ai vérifié sur son site Internet, dit que vous devez 120 millions ; juste comme ça, en passant. Juste pour que chacun comprenne de quoi il s'agit : en 1982, le Maire de Paris, Jacques CHIRAC, a instauré et financé ce régime de décharges qui permet donc – vous l'avez dit avec des mots très emphatiques, mais vous l'avez dit tout de même – que les directeurs puissent avoir une charge pleine et entière sur la partie administrative de leur rôle pédagogique et relationnel et laisser le cours aux enseignants qui forment son école. Ici, vous nous proposez donc à nouveau de refinancer, à trois mois de la fin du mandat d'Anne HIDALGO, ces décharges. Mais qu'avez-vous fait ces cinq dernières années ? Chantal ROLGEN, ma collègue, pourra vous donner notre opinion, mais je pense que vous la connaissez déjà.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je vais passer maintenant la parole à Madame Maud GATEL.

Madame GATEL : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Il ne s'agissait pas d'une symphonie mais d'une cacophonie et je m'inscris absolument dans les propos de ma collègue Inès de RAGUENEL. Nous allons dire qu'il vaut mieux entendre cela que d'être sourd. Mais, honnêtement, Madame TORANIAN, honnêtement, vous expliquez que c'est grâce à la Ville de Paris que depuis 40 ans les décharges des directeurs sont à partir de cinq classes parce qu'ils sont en charge de toute une partie administrative qui rend leurs conditions d'exercice extrêmement compliquées – et c'est la raison pour laquelle, bien évidemment, nous soutenons le maintien des décharges à partir de cinq classes – mais, pardon, rappelons-nous que depuis 2019, la Ville de Paris ne paye pas ce qu'elle doit à l'Éducation nationale. La Cour des comptes a mis en valeur cette situation et a demandé que cette situation exceptionnelle s'arrête, compte tenu du fait que chaque année l'Éducation nationale devait payer pour une dérogation que la Ville de Paris n'assumait plus. C'est Élisabeth BORNE qui a remis tout le monde autour de la table, qui a décrété un moratoire à la rentrée de septembre 2025 et c'est grâce aux services du rectorat de l'Éducation nationale que ce projet de convention est sur la table. D'ailleurs, je rappelle que ce n'est pas 12 millions que la Ville doit, c'est plus que cela. J'espère donc que la Ville de Paris remplira effectivement ses obligations en matière financière et ne fera pas ce que vous venez de faire, Madame TORANIAN, c'est-à-dire ramener la couverture à elle alors que nous n'aurions jamais été dans cette situation si vous aviez assumé vos responsabilités depuis 2019.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Oui, je rappelle que la Cour des comptes a évalué à 116,4 millions d'euros la dette de la Ville fin 2024, quand même. La parole est à Madame Catherine IBLED.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, évidemment, le dossier qui nous occupe aujourd'hui révèle en fait encore une fois l'irresponsabilité financière de la Ville de Paris puisque pendant des années, la règle était claire : l'État assurait les remplacements et la Ville finançait le surcoût du régime spécifique de décharge. Mais depuis 2019, la majorité a cessé unilatéralement de payer, laissant l'État assumer, comme vous le disiez Monsieur le Maire, plus de 116 millions d'euros pour un dispositif strictement parisien. J'avoue, Madame TORANIAN, que votre intervention me laisse sans voix. Comment pouvez-vous oser dire cela ? C'est incroyable ! C'est effarant !

Applaudissement.

Cette défaillance a créé une crise qui était tout à fait évitable. Cette crise a engendré l'incertitude pour les écoles, des inquiétudes pour les parents, pour les enfants et donc une mobilisation massive des directeurs et des directrices d'école que je veux saluer ici. Leur engagement a été exemplaire et indispensable pour rappeler que nos écoles ne peuvent fonctionner sans un pilotage solide et des moyens adaptés. Vous avez donc failli. Face à cette situation, l'opposition parisienne a été en première ligne à travers plusieurs vœux déposés dès le mois de décembre. Nous avons, toutes les oppositions confondues, exigé la reprise des négociations et le maintien des décharges. Sous cette pression politique et citoyenne, la ministre Élisabeth BORNE a annoncé un moratoire, affirmant que le régime parisien devait être considéré non comme un privilège mais comme une référence à sécuriser juridiquement et financièrement. La délibération que nous examinons aujourd'hui acte enfin – bien tardivement, je le reconnais – le retour de la Ville à ses obligations, c'est-à-dire le maintien de la décharge totale des cinq classes pour 2025-2026 et une nouvelle convention de financement. En clair, la Ville doit payer de nouveau ce qu'elle aurait dû payer depuis 2019. Vous avez failli à votre engagement depuis 2019 et la situation que nous vivons aujourd'hui, c'est votre entière responsabilité. Donc, soyons lucides : ce que la majorité présente comme un choix politique est en réalité une correction d'un manquement majeur de votre part. Paris ne peut pas continuer à se défausser sur l'État dès qu'il s'agit de financer des services publics essentiels. Nous serons donc extrêmement vigilants pour que cette nouvelle convention soit réellement respectée et qu'une telle dérive ne se reproduise plus. Pour l'instant, la convention n'est donc pas signée. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Isabelle ROY.

Madame ROY : Monsieur le Maire, merci. J'ai moi aussi l'impression que nous ne vivons pas dans la même réalité. Je ne sais pas mais il y a là comme un souci.

Monsieur le Maire : Je le confirme ! Je le confirme !

Madame ROY : La convention dont tout le monde parle, personne ne dit qu'elle a pris fin sans que le ministère de l'Éducation nationale ne se préoccupe de son renouvellement auprès de la Ville de Paris. Voilà. Il n'y avait pas de convention. Il n'y avait pas de convention. C'est simplement cela depuis 2019. Et la position de la Ville de Paris, et notamment de Patrick BLOCHE, a été constante depuis toutes ces années. Nous avons toujours soutenu

ce régime de décharge pour les directrices et les directeurs d'école. Donc, arrêtez de dire n'importe quoi. Je suis désolée, pendant ce débat...

Monsieur le Maire : Vous l'avez soutenu mais vous ne l'avez pas payé !

Madame ROY : (...) La position a toujours été constante là-dessus et c'est Monsieur Patrick BLOCHE au mois de janvier de cette année qui a repris contact justement avec le ministère de l'Éducation nationale pour proposer un nouveau projet de convention. J'aimerais donc bien aussi que l'on rétablisse un petit peu la réalité des faits. Merci.

Monsieur le Maire : Je pense que si la Cour des comptes a décidé de suspendre tout cela et de prévoir que 116 millions devaient être remboursés par la Ville; c'est quand même que quelque part la Ville a manqué à une obligation de 116 millions. Rien que cela. Bon. Maintenant, Monsieur BRAGÉ veut intervenir aussi.

Monsieur BRAGÉ : Oui. Mes chers collègues, je vais être bref. L'essentiel a été dit sur l'origine de ce dispositif, sur l'historique de ces dernières années avec des visions parfois très partielles. La question est : que faisons-nous aujourd'hui ? Aujourd'hui, il y a une proposition de convention sur la table. Je n'ai pas entendu beaucoup de gens s'exprimer sur l'intérêt de cette convention. Est-elle ferme ? Je pense que oui. Aujourd'hui, la Ville a mis et met au vote cette délibération pour dire nous sommes prêts à nous engager. Concernant la réponse, malheureusement, je l'aurais bien sollicitée de mon voisin situé à droite de l'échiquier politique, mais à ma gauche pour ne pas commettre la même erreur que mon prédécesseur tout à l'heure, mais il nous a malheureusement quittés. Mais voilà, la question est : est-ce que nous sommes d'accord pour soumettre cette proposition à l'État et est-ce que nous attendons effectivement que l'État de son côté réponde favorablement à cette proposition ? Nous, nous disons oui. Donc, nous soutiendrons cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous pouvons effectivement nous entendre là-dessus, Monsieur BRAGÉ. Madame ROLGEN va répondre aux orateurs.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir, il nous est demandé de voter une délibération qui permettra aux directeurs d'école de continuer à bénéficier de leur décharge complète à partir de cinq classes. Enfin. Nous nous réjouissons évidemment de cette convention, mais il faut le dire avec force : rien n'est encore acquis. À trois mois des élections, la Ville de Paris nous présente un document qui doit maintenant être ratifié par le ministère de l'Éducation nationale et cela n'est pas gagné au regard du rapport de la Cour des comptes qui a remis en cause ce régime dérogatoire au nom de l'inégalité entre Paris et la province. Mais, il faut le rappeler, nous n'en serions pas là si la Mairie de Paris n'avait pas en 2019 mis fin à sa participation financière, transférant ainsi la totalité du coût, 116,4 millions d'euros, sur le budget de l'État. Cette décision a provoqué un véritable choc dans les écoles et la Ville a mis beaucoup de temps à réagir. Pour rappel, nous avons présenté un premier vœu en janvier 2025 pour régler les sommes dues et exiger des négociations immédiates avec l'État. Il a été rejeté en Conseil de Paris. Deuxième série de vœux en avril 2025 : à nouveau rejetés. Troisième vœu en juillet 2025 : adopté par notre Conseil d'arrondissement mais encore rejeté lors de son examen au Conseil de Paris. Notre mobilisation a été sans faille et ne s'est pas arrêtée à notre activité lors de ces Conseils d'arrondissement puisque nous avons saisi à de nombreuses reprises la ministre, la rectrice sur ce sujet, relayant systématiquement les préoccupations de la communauté scolaire. Vous n'avez pas parlé des parents. Mais les parents se sont énormément mobilisés et nous

ont soutenus dans ce combat. Heureusement, un moratoire a finalement été signé, ce qui a permis de sauvegarder les décharges pour cette année scolaire, non pas 2025–2026, mais celle-ci 2024–2025. Mais la véritable question demeure : qu'en sera-t-il pour les années suivantes ? Les 12 millions d'euros annoncés seront-ils suffisants ? Les modalités de versement seront-elles acceptées par l'État ? Nous ne sommes absolument pas dupes du calendrier électoral qui oblige la Ville à donner l'impression d'agir face à la colère croissante des écoles et de leurs directeurs. Mais peu importe qu'il s'agisse d'une opération de communication de la Ville à la veille d'une échéance électorale. Ce qui nous préoccupe, ce qui nous a toujours guidés, c'est l'intérêt des écoles, leur bon fonctionnement et la continuité d'un dispositif essentiel. Et parce que nous sommes mobilisés depuis des mois sur ce sujet, parce que nous n'avons eu de cesse d'alerter et d'agir – souvent seuls –, nous donnons un avis favorable à cette délibération par cohérence et par responsabilité. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez eu parfaitement raison, Madame l'adjointe, de rappeler l'engagement, la mobilisation considérable qui a été la nôtre pour défendre cette politique pour maintenir les décharges d'enseignement. Ce que je regrette, c'est que nous avons proposé trois séries de vœux en janvier-février, en avril puis en juin-juillet 2025 et que tous ont été rejetés par la majorité municipale parisienne alors que, je le rappelle, nous avons voté tous les vœux de la majorité de gauche pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas d'une affaire politicienne, partisane telle que vous la concevez mais qu'il s'agissait de l'intérêt général. Nous acceptons d'aller jusqu'à voter vos vœux pour essayer d'avancer et de faire davantage pression. Tout comme j'ai d'ailleurs moi-même rencontré la Ministre, Madame BORNE, personnellement, pour essayer d'avancer là-dessus, tout comme j'ai rencontré les recteurs et rectrices successifs dans cette affaire également personnellement pour essayer de maintenir ce régime tellement important pour nos écoles à Paris qu'avait mis en place, comme Madame de RAGUENEL l'a dit si justement, Jacques CHIRAC à l'époque et que nous avons même récemment, avec ma collègue Chantal ROLGEN et Madame IBLED d'ailleurs aussi, manifesté sous les fenêtres du rectorat il y a quelques jours avec les directeurs d'école tant nous pensons leur combat juste et que nous souhaitons qu'ils soient entendus par le rectorat. Je pense donc il y a des responsabilités. Jamais cette affaire n'aurait été évoquée si la Ville avait continué à payer. C'est la Cour des comptes qui a finalement décelé l'anomalie et aujourd'hui, nous n'en serions pas là si la Ville n'était pas en retard de 116 millions d'euros par rapport à sa dette vis-à-vis de l'État. Nous allons là, encore une fois, montrer notre ouverture et notre solidarité avec l'exécutif municipal pour défendre nos écoles et les directeurs, comme nous le ferons aussi, bien sûr, pour ce qui concerne les combats que nous mènerons contre les fermetures de classes. Je vous invite donc à voter cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

35. 2025 DJS 159 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

36. 2025 DJS 160 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis ces deux dernières mandatures, j'ai siégé à la commission chèques vacances, ce qui m'a permis d'en observer l'évolution. Évolution marquée par des transformations successives qui ont profondément modifié notre manière d'accompagner les jeunes. Avant la crise sanitaire, ce dispositif reposait sur un principe simple : une aide de 100 ou 200 € en fonction de la situation de chaque candidat. Lorsque le profil du candidat correspondait à une certaine catégorie, le montant était doublé. Ceci permettait d'aider davantage de jeunes, dont ceux qui portaient pour la première fois ou ceux en situation de handicap. Depuis la crise sanitaire, le mécanisme a évolué et a été uniformisé avec le versement unique d'un montant de 200 €. Ainsi, le nombre de bénéficiaires a diminué et nous perdons un levier essentiel de justice et de discernement. Parallèlement, nous faisons face à une augmentation considérable des demandes, certainement due aux réseaux sociaux et aux influenceurs qui ont contribué à faire connaître ce dispositif. Nous constatons un décalage important entre l'ampleur des candidatures et la faiblesse des enveloppes distribuées. D'autre part, les structures jeunesse qui accompagnaient auparavant les candidats dans la préparation de leurs projets sont maintenant beaucoup plus éloignées du processus. Notre arrondissement a toujours eu à cœur de soutenir les jeunes dans leur premier départ en autonomie et je souhaite savoir si la délibération qui nous est proposée ce soir peut améliorer le dispositif Paris jeunes vacances qui ne doit pas perdre sa vocation, c'est-à-dire accompagner celles et ceux qui en ont réellement besoin. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à Monsieur LATINNE pour répondre.

Monsieur LATINNE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Madame Chantal ROLGEN pour son intervention dont la précision rappelle l'évolution profonde d'un dispositif qui, en quelques années, a perdu une part de sa souplesse comme de sa vocation, finalement. En effet, avant la crise sanitaire Paris jeunes vacances reposait sur une modulation simple et juste : une aide de 100 € pouvait être portée à 200 € selon la situation sociale du candidat ou selon l'appréciation motivée de la commission. Cette souplesse permettait d'accompagner davantage de jeunes et d'exercer un discernement réel, notamment pour les premiers départs ou pour les situations les plus fragiles. Depuis la réforme, nous faisons désormais face à un montant unique de 200 €. À première vue, chacun pourrait y voir un progrès ; c'est certain. Pourtant, à enveloppe constante, cette uniformisation a mécaniquement réduit le nombre de bénéficiaires et affaibli la capacité de la commission à garantir elle-même une justice réelle. Les chiffres sont pour ces derniers sans appel et en particulier en 2025. Nous avons plus de 22 400 demandes qui ont été déposées à Paris pour le seul volet autonomie. Seuls 1 375 dossiers ont été retenus, soit environ 6 % des candidatures. Dans notre arrondissement, la dernière commission a reçu plus de 2 152 dossiers pour une enveloppe annuelle qui ne permettait d'en accompagner qu'une faible part, finalement comparable à ce qui nous est proposé aujourd'hui pour 2026, à savoir 103 aides. À cette tension structurelle s'ajoute un phénomène bien identifié : les réseaux sociaux, lesquels ont considérablement amplifié la notoriété du dispositif. Il s'agit d'une évolution positive mais la combinaison d'une demande exponentielle et d'une enveloppe quasi figée crée un décalage devenu difficilement soutenable. La sélection doit mécaniquement se durcir, les refus se multiplient et le dispositif devient moins compréhensible pour les jeunes qui s'y engagent pourtant avec sincérité.

Face à cette situation, je souhaite d'ailleurs souligner la conduite exemplaire de notre arrondissement. Le 15^{ème} a été le seul arrondissement de Paris à refuser cette année l'instruction partielle des dossiers que la DJS et la majorité centrale souhaitaient pourtant limiter aux 200 premières candidatures reçues. Nous avons jugé cette méthode contraire à l'égalité de traitement. Nous avons choisi d'examiner l'intégralité des dossiers réceptionnés, établir une liste claire laissant alors aux services de la Ville la capacité d'assurer un contrôle de conformité a posteriori. Bref, nous avons finalement appliqué une exigence qui honore l'esprit du service public et préserve, du moins à mon sens, la confiance des jeunes. Ce choix unique à Paris mérite d'être rappelé avec force et je tiens à remercier une nouvelle fois les membres de notre commission pour le temps passé, l'établissement de critères clairs et l'attention portée à chaque dossier.

Cela étant, la délibération présentée ce soir reconduit pour l'essentiel le cadre existant. Elle maintient le montant unique et une enveloppe insuffisante à n'en pas douter. Elle ne répondra ainsi ni à l'ampleur des besoins ni à l'exigence de justice que ce dispositif devrait incarner. Pour que Paris jeunes vacances retrouve son sens, plusieurs évolutions doivent ainsi s'imposer, comme a pu le préciser notre collègue : une modulation des montants permettant d'accompagner plus largement, une réintégration plus forte des partenaires jeunesse, lesquels ont été délaissés ces dernières années, et une transparence renforcée des critères de sélection. Notre arrondissement continuera ainsi de défendre ses principes, les rappeler comme nous le faisons sans cesse lors des différentes réunions jeunesse et soutenir finalement les jeunes dans leur départ en autonomie, supposant ainsi un dispositif lisible, équitable et cohérent. C'est l'ambition que nous portons et que nous continuerons d'affirmer. Je vous invite, malgré tout, à voter cette délibération avec le souhait d'une évolution rapide et prochaine. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je sou mets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

37. 2025 DAC 489 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mário Soares au 17, boulevard Garibaldi à Paris 15^e

38. 2025 DAJ 37 – Subvention et avenant n° 3 (305.337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : C'est juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ ne prend pas part au vote.

39. 2025 DSOL 185 – Subventions d'investissement (1 024 602 euros) et subvention de fonctionnement (3 138 913 euros) relatives à des actions d'accueil et d'hébergement de familles et de jeunes

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL a la parole.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, Monsieur le Maire, il y a le monde merveilleux et magique d'Anouch TORANIAN et puis il y a le monde réel, celui que nous